

Du même auteur

*Giraudoux et le thème d'Électre*  
Minard, 1970 et 1985

*Parti pris littéraire*  
Montréal, Presses de l'université de Montréal, 1975

*Lettres d'une autre*  
Montréal/Paris, L'Hexagone/Le Castor astral, 1984 ;  
Typo, 1987

*Écrivains contemporains du Québec*  
(en collaboration avec Gaston Miron)  
Seghers, 1989 ;  
nouvelle édition revue et augmentée,  
L'Hexagone/Typo, 1998

*Fugitives*  
(prix des Arcades de Bologne)  
Montréal/Bédarieux, Boréal/Cercle noir éditeur, 1991

*Entretiens avec Fernand Léduc*  
Montréal, Liber, 1995

*L'Écrivain francophone à la croisée des langues*  
(prix France-Québec)  
Karthala, 1997

*À une enfant d'un autre siècle*  
Montréal, Leméac, 1997

*Langagement. L'écrivain et la langue au Québec*  
Montréal, Boréal, 2000

*Chez Riopelle. Visites d'atelier*  
Montréal, L'Hexagone, 2002

*Arrêts sur image*  
Québec, L'Instant même, 2003

*Lise Gauvin*

## La Fabrique de la langue

De François Rabelais  
à Réjean Ducharme

*Éditions du Seuil*

## La langue et ses fictions

« Nul ne peut, sans apprêts, insérer sa liberté d'écrivain dans l'opacité de la langue, parce qu'à travers elle, c'est l'Histoire entière qui se tient, complète et unie à la manière d'une nature. »

Roland Barthes,  
*Le Degré zéro de l'écriture*

Dans une conférence qu'il prononçait en 1955, Marcel Arland déclarait : « Sans une langue, il n'y aurait pas de littérature. » Et on aurait pu s'attendre à ce qu'il ajoute aussitôt : « Sans une littérature, il n'y aurait pas de langue (au moins de langue de civilisation)<sup>1</sup>. » Mais le conférencier préféra s'en tenir à des considérations « plus concrètes et mieux circonscrites »<sup>2</sup> concernant le sens de l'interdépendance ainsi nommée à certains moments de l'Histoire. Car la question des interactions entre langue et littérature, si elle paraît au départ affectée d'un caractère d'évidence, se complique dès qu'on y regarde de plus près. Des deux ensembles évoqués, celui de la langue et celui de la littérature, aucun n'est facile à identifier, la notion même de littérature étant une invention relativement récente, alors que celle de langue est aussi fluctuante que la réalité qu'elle recouvre. Aussi avons-nous

1. Ces citations sont tirées de l'article de Gérard Antoine « Où va notre langue littéraire ? », *Annales de l'université de Paris*, octobre-décembre 1956, p. 469-485.

2. *Id.*, *ibid.*

opté, comme Marcel Arland, pour des considérations « plus concrètes et mieux circonscrites » visant à repérer, au cours des époques, la perception de la langue exprimée par les écrivains à la manière de variations sur un thème commun.

Que représente, pour celui qui fait profession d'écrire, l'objet « langue » ? Dans quelle mesure l'écrivain est-il ou non tributaire d'un système institué, d'un code préétabli ? Dans quelle mesure conçoit-il lui-même ce code comme un outil ou un obstacle, un réservoir de possibles ou une série de contraintes auxquelles il doit se soumettre sous peine d'être exclu de la république des lettres ? Quel(s) rôle(s) jouent les œuvres littéraires dans l'établissement de ce code ? Comment analyser les rapports qu'entretient l'usage littéraire avec ce « corps de prescriptions et d'habitudes » partagé par les locuteurs d'une communauté que Barthes définit sous le nom de langue ? Chacune de ces questions mériterait à elle seule qu'on s'y attarde longuement. Sans vouloir les éluder, nous adopterons, pour les examiner, une attitude pragmatique qui consiste à interroger les mises en scène de la langue telles qu'elles apparaissent dans l'espace même du discours littéraire : mises en scène de type réflexif fournies par les préfaces, correspondances ou manifestes divers ; mises en scène textualisées qui offrent les œuvres elles-mêmes et les dispositifs langagiers sur lesquels elles s'appuient<sup>3</sup>. Cette autoréflexivité de la littérature a pris des formes différentes selon les fonctions que se sont attribuées les écrivains au cours des siècles. Si, d'après Marcel Proust, « la seule manière de défendre la langue, c'est de l'attaquer »<sup>4</sup>, la question ne se posait pas dans les mêmes

termes au moment de la Pléiade, alors que la langue française était en pleine gestation. On conviendra toutefois, avec le même Marcel Proust, que « chaque écrivain est obligé de se faire sa langue »<sup>5</sup>, et que sa tâche est de créer sa propre langue dans la langue, d'en déplacer les frontières et de les pousser au-delà des limites convenues. L'écrivain, de quelque courant qu'il provienne, a le mandat d'inventer la langue, c'est-à-dire de la recréer, de la transformer, d'y tracer « une sorte de langue étrangère, qui n'est pas une autre langue, ni un patois retrouvé, mais un devenir-autre de la langue »<sup>6</sup> et par là, de la faire bouger, voire de l'ébranler dans ses fondements. La fonction première de l'écriture serait, selon Italo Calvino, de « maintenir en exercice la langue » : « La langue va où elle veut, mais elle est sensible aux suggestions de la littérature. Sans Dante, il n'y aurait pas eu un italien unifié<sup>7</sup>. » D'une manière moins spectaculaire parce que plus diffuse, les auteurs français ont été amenés à jouer un rôle de premier plan dans l'établissement d'une *koiné* (norme) linguistique et ont contribué ainsi à légitimer les usages de leur temps tout en revendiquant le droit à l'expérimentation langagière et à « l'extension des propriétés du langage »<sup>8</sup>. L'objectif du présent ouvrage est de proposer les grandes étapes de cette évolution, voire de cette *évaluation* au sens de valeur contestée ou simplement attestée, de la langue française par les écrivains eux-mêmes. C'est précisément cette double dimension, évolutive et évalu-

Cité par Jean-Michel Adam, *Le Style dans la langue*, Lausanne/Paris, Delachaux & Niestlé, 1997.

5. *Ibid.*

6. Gilles Deleuze, *Critique et Clinique*, Paris, Éd. de Minuit, 1993, p. 15.

7. Italo Calvino, « Sur quelques fonctions de la littérature », *Magazine littéraire*, n° 392, novembre 2000, p. 58.

8. Paul Valéry, « Essai sur Stéphane Mallarmé » (vers 1899), *Cahiers*, t. II, 1894-1914, Paris, Gallimard, 1988.

3. Notre approche s'apparente à ce que Dominique Mainjean, dans son ouvrage intitulé *Le Contexte de l'œuvre littéraire* (Paris, Dunod, 1993), désigne sous le nom de « scénographie » en se référant à la situation d'énonciation de l'œuvre.

4. Marcel Proust, Correspondance avec madame Straus, lettre 47.

tive, du rapport entre langue et littérature que nous aborderons, sachant qu'entre la langue d'un auteur classique, une langue « du grand monde » qui est aussi la langue d'un « tout petit monde » et celle d'un Queneau iconoclaste, il y a la distance d'une Révolution et d'une prise en charge, par l'État français, de l'enseignement généralisé de la langue écrite.

Parler des écrivains comme créateurs de langue n'implique pas le recours aux langues imaginaires inventées par certains d'entre eux dans une visée utopique. Ces langues sont des systèmes indépendants et logiques, qui n'ont que peu à voir avec l'établissement des langues vernaculaires. Mais le système sur lequel s'appuie la langue d'une communauté correspond lui aussi à une forme d'imaginaire, variable selon les contextes, et c'est cet imaginaire de la langue que la littérature donne à voir dans les œuvres qui en sont l'expression implicite ou manifeste. Il sera donc peu question dans cet ouvrage des modifications lexicales et syntaxiques du français que l'on peut observer à travers les textes, étude déjà menée par un Ferdinand Brunot dans le cadre de sa monumentale *Histoire de la langue française*. Prenant appui sur les œuvres, Brunot aborde les langues d'auteurs comme autant de corpus-témoins de l'évolution de l'idiome. « Qui tentera le Lexique de la langue poétique de notre temps ? », se demande-t-il. « Et ce ne serait rien encore, poursuit-il, auprès du Pan-lexique qui devra se faire, dans lequel il faudra faire entrer bien autre chose que les mots de production littéraire ? » Il ne s'agira pas non plus de reprendre le travail d'un Charles Bruneau qui s'intéresse aux textes en stylisticien et propose une série de monographies succinctes destinées à rendre compte du fonc-

9. Cité par Gérard Antoine, Préface de la nouvelle édition, *Histoire de la langue française, des origines à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1966, p. B.

tionnement de la langue littéraire<sup>10</sup>. L'une et l'autre de ces vastes enquêtes, bien que menées dans une optique différente de la nôtre, seront ici utilisées à titre de référence et de compléments à nos propres analyses. La stylistique mise à l'honneur par un Charles Bally ou un Leo Spitzer s'éloigne également de notre propos dans la mesure où nous nous intéressons moins au degré d'écart de la langue d'auteur par rapport à une norme commune qu'au discours sur la langue produit par l'œuvre elle-même et au protocole de lecture dès lors établi. Nous nous rapprochons ainsi davantage des travaux des stylisticiens modernes, d'inspiration phénoménologique, pour qui le style est conçu comme « parole originare », c'est-à-dire comme « relance dans la parole d'une activité interne de la langue » ou, plus clairement encore, comme une « dialectique de la langue et de la parole »<sup>11</sup>. Ce dispositif du discours et sa mise en contexte dans l'économie globale de l'œuvre – et du genre auquel il se rattache<sup>12</sup> – constituent ce que nous désignons sous le nom de « poétiques de la langue ».

Depuis les *Serments de Strasbourg* jusqu'aux avancées d'un Queneau, d'un Ducharme ou d'un Chamoiseau, en passant par les poètes de la Pléiade et l'écriture dite clas-

10. Charles Bruneau, *Petite Histoire de la langue française*, Paris, Armand Colin, 1958.

11. Laurent Jemmy, « L'objet singulier de la linguistique », *Littérature*, 1993, n° 89, p. 113-124. Dominique Combe, *La Pensée et le Style*, Paris, Éditions universitaires, 1991 ; *Poétique des genres littéraires*, Paris, Hachette, 1992. Sur cette question, on consultera également Jean-Marie Klinkenberg, *Le Sens rhétorique. Essais de sémantique littéraire*, Toronto/Bruxelles, Éd. du Gref/Les Éperonniers, 1990, et plus particulièrement le chap. « De stylistique en poétique », p. 11-39 ; et Jean-Michel Adam, *Le Style dans la langue. Une reconception de la stylistique*, Lausanne/Paris, Delachaux & Niestlé, 1997.

12. Pour Mikhaïl Bakhtine, toute « stylistique de la langue doit se baser sur l'étude préalable des genres dans leur diversité » (*Esthétique de la création verbale*, Paris, Gallimard, 1984, p. 269-270).

si que, la langue française n'a cessé d'être prise à partie par les œuvres qui la fondent et la modifient. Nous nous proposons de répertorier les moments de rupture, de changement, voire de bouleversement dans l'imaginaire de la langue traduit par les écrivains, mais aussi de rendre compte du « sentiment de la langue » qui accompagne cet imaginaire, sentiment auquel Richard Millet a consacré de belles pages et qui oblige chaque écrivain, de quelque endroit qu'il provienne, à créer son propre lieu de parole. Nous tâcherons également de percevoir, dans les œuvres narratives notamment, comment le texte *parle la langue*, soit à la façon d'une isotopie distincte, soit par une série de procédés qui vont d'une représentation plus ou moins mimétique, stylisée ou fantasmée des langages sociaux à l'intégration festive des langages. A la question de savoir s'il existe un langage littéraire et au souci d'en déterminer les propriétés, nous substituons les aperçus langagiers énoncés par les textes eux-mêmes.

Le lecteur pourra suivre ainsi, au fil des chapitres, le métadiscours qui a servi à l'élaboration de l'écriture classique puis en a signalé l'éclatement au moment où, comme l'a montré Roland Barthes, avec Flaubert et vers la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la littérature entière

13. Roland Barthes, *Le Degré zéro de l'écriture* (1953), Paris, Éditions Gonthier, 1965, « Médiations », p. 10. Dans un ouvrage intitulé *Sujet, verbe, complément. Le Moment grammatical de la littérature française* (Paris, Gallimard, 2002), Gilles Philippe montre que cette problématique, au cours des années 1970, se cristallise autour d'une interrogation sur la grammaire. Amorcée dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la grammaticalisation progressive des interrogations sur la littérature donne à la syntaxe présence sur le lexique dans la définition de la langue littéraire. Cette « définition formaliste de la littérature comme pratique de la langue » s'observe aussi bien dans le discours des écrivains que dans celui des grammairiens. Elle se manifeste tout particulièrement à l'occasion de la querelle suscitée, en 1920, par les prétendues « fautes » de Flaubert et dans les remarques de Proust à propos du style de l'auteur de *Madame Bovary* (voir notre chapitre vi).

tend à devenir « une problématique du langage »<sup>13</sup>. Mais n'était-ce pas déjà en partie le cas avec les énoncés vertigineux de l'auteur de *Gargantua* ? Une attention particulière sera dès lors accordée à quelques œuvres, celles notamment de Rabelais ou de Céline, qui, par leurs stratégies langagières, ont créé en leur temps de nouveaux pactes de lecture et sont devenues de ce fait emblématiques d'un travail sur et avec l'idiome commun. Il a paru nécessaire également de faire une large place aux littératures francophones, ces littératures qui, depuis peu, ont bénéficié d'une écoute nouvelle de la part de la critique mais aussi du public, et sont marquées par un discours soutenu portant sur les faits de langue et de langage.

L'ouvrage qu'on va lire ne sera donc ni une histoire de la langue ni une histoire de la langue littéraire, mais plutôt une manière exploratoire d'aborder la littérature par l'analyse des positions des écrivains devant la langue et des propositions langagières que forment leurs textes. Nous souhaitons contribuer ainsi à une réflexion sur *la langue et ses fictions*, réflexion portant aussi bien sur l'objet langue, sur sa fabrique dans le huis clos de l'écriture, que sur l'objet littérature et sur les rapports qui s'établissent de l'un à l'autre, rapports toujours ouverts dont la mouvance même est garante de leur fécondité.

\*

#### REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

ANTOINE Gérard, « Où va notre langue littéraire ? », *Annales de l'université de Paris*, octobre-décembre 1956, p. 469-485.

ANTOINE Jean-Michel, *Le Style dans la langue*, Lausanne/Paris, Delachaux & Niestlé, 1997.

BAKHTINE Mikhail, *Esthétique de la création verbale*, Paris, Gallimard, 1984.

- BALLY Charles, *Traité de stylistique française*, 2 vol., Georg éditeur/Klincksieck, 1951.
- BARTHES Roland, *Le Degré zéro de l'écriture*, Paris (1953), Éd. Gonthier, 1965.
- , *Leçon*, Paris, Éd. du Seuil, 1978.
- BERNABÉ Jean, « Contribution à une approche glottocritique de l'espace antillais », *La linguistique*, XVIII, 1, 1982, p. 85-109.
- BRUNEAU Charles, *Petite Histoire de la langue française*, 2 vol., Paris, Armand Colin, 1958.
- BRUNOT Ferdinand, *Histoire de la langue française, des origines à nos jours*, 12 t., Paris, Armand Colin, 1966.
- CHAURAND Jacques, *Histoire de la langue française*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1969.
- COHEN Marcel, *Histoire d'une langue : le français*, Paris, Éditions sociales, 1973.
- COMBE Dominique, *La Pensée et le Style*, Paris, Éditions universitaires, 1991.
- , *Poétique des genres littéraires*, Paris, Hachette, 1992.
- DELEUZE Gilles, *Critique et Clinique*, Paris, Éd. de Minuit, 1993.
- JENNY Laurent, « L'objet singulier de la linguistique », *Littérature*, 1993, n° 89, p. 113-124.
- KLINKENBERG Jean-Marie, *Le Sens rhétorique. Essais de sémantique littéraire*, Toronto/Bruxelles, Éd. du Gref/ Les Éperonniers, 1990.
- MAINGUENEU Dominique, *Le Contexte de l'œuvre littéraire*, Paris, Dunod, 1993.
- MOLINIÉ Georges, *La Stylistique*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1989.
- , *Le Français moderne*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1991.
- PHILIPPE Gilles, *Sujet, verbe, complément. Le moment grammatical de la littérature française (1890-1949)*, Paris, Gallimard, 2002.
- SPITZER Leo, *Études de style*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1970, nouvelle éd. 1999.

- YAGUELLO Marina (dir.), *Le Grand Livre de la langue française*, Paris, Éd. du Seuil, 2003.
- Langue française*, Paris, « La stylistique entre rhétorique et linguistique », n° 135, septembre 2002.

MÉNAGER Daniel, *Rabelais en toutes lettres*, Paris, Bordas, 1989.

PARIS Jean, *Rabelais au futur*, Paris, Éd. du Seuil, 1970.

RIGOLOT François, *Les Langages de Rabelais* (1972), Genève, Droz, 1996.

—, « Cratylisme et pantagruélisme : Rabelais et le statut du signe », *Études rabelaisiennes*, t. XIII, 1976, p. 116-132.

—, « Le langage des Essais, référentiel ou mimologique ? », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, n° 33, mai 1981, p. 19-34.

SAINÉAN Lazare, *La Langue de Rabelais*, Paris, De Boccard, 1922-1923.

SPITZER Leo, « Le prétendu réalisme de Rabelais », *Modern Philology*, 1940, p. 139-150.

—, *Études de style*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1970.

STAROBINSKI Jean, « Note sur Rabelais et le langage », *Tel quel*, n° XV, 1963, p. 79-81.

### CHAPITRE III

## La langue classique

« Situation de Malherbe (la réforme de Malherbe). C'est le tronc de la littérature française<sup>1</sup>. »

Francis Ponge

Le XVII<sup>e</sup> siècle voit se développer la société de cour, sous l'impulsion d'Henri IV, puis de Louis XIII et de Louis XIV, en même temps que les salons et cercles de tous genres où se pratique à l'envi l'art de la conversation. Cette aristocratie cultivée s'intéresse tout particulièrement aux arts et aux lettres et se passionne pour les problèmes de langue. Une certaine norme littéraire se constitue ainsi grâce aux discussions et débats qui ont cours au sein du public lettré, débats alimentés par les réflexions des grammairiens. Cette norme s'élabore également grâce à la mise en place d'institutions comme l'Académie française et enfin grâce à l'intervention des écrivains, ceux qu'à juste titre la postérité a désignés sous le nom de classiques et dont les œuvres constituent un corpus de référence de premier plan. L'importance de ce siècle a été déterminante dans la codification du français tel qu'on le connaît et pratique encore aujourd'hui. L'une des questions les plus débattues concerne la notion d'usage avec, en corollaire, celle de bon usage et de mau-

1. Francis Ponge, *Pour un Malherbe*, Paris, Gallimard, 1967, p. 312.

vais usage, question déjà abordée au siècle précédent mais qui devient désormais une préoccupation centrale, aussi bien chez les écrivains que chez les grammairiens et les lexicographes. Selon Ferdinand Brunot, cette époque est divisée en deux, celle pendant laquelle la langue classique s'est constituée et celle où le concept s'est défini, soit après 1660. Le siècle suivant, celui des Lumières, ne conteste pas les acquis en matière de langue mais reprend le débat en termes plus philosophiques. Pour les écrivains du XVIII<sup>e</sup> siècle, il s'agit moins de surveiller et de régler la langue que d'en discuter les fondements. Après la Révolution, l'État prend des mesures pour que le français l'emporte sur les différents dialectes régionaux.

#### Réformateurs et théoriciens : usage commun et bon usage

À peu près au même moment où s'épanouit, en littérature, un courant baroque donnant des œuvres telles que *Les Tragiques*, d'Agrippa d'Aubigné (1616), ou les premières comédies de Corneille (1632), un réformateur, Malherbe, poursuit le travail normatif déjà amorcé au XVI<sup>e</sup> siècle et élabore une doctrine qui repose sur un idéal de clarté et de pureté de la langue. On retrouve dans cette doctrine les principes mêmes de l'art classique, fait de sobriété, de mesure et d'équilibre, ennemi de tout excès comme de tout ornement inutile. Les idées de Malherbe sont résumées par la célèbre formule de Boileau :

« Enfin Malherbe vint, et le premier en France  
Fit sentir dans les vers une juste cadence :  
D'un mot mis en sa place enseigna le pouvoir,  
Et réduisit la Muse aux règles du Devoir.  
Par ce sage Écrivain la Langue réparée  
N'offrit plus rien de rude à l'oreille épurée.

Les stances avec grâce apprirent à tomber,  
Et le vers sur le vers n'osa plus enjamber.  
Tout reconnut ses lois ; et ce guide fidèle  
Aux auteurs de ce temps sert encore de modèle.  
Marchez donc sur ses pas ; aimez sa pureté,  
Et de son tour heureux imitez la clarté<sup>2</sup>. »

On s'étonnera toutefois de ne trouver aucun traité, ni même aucun ouvrage de Malherbe qui expose ses opinions. Celles-ci sont consignées, principalement, dans les annotations qu'il ajoute aux œuvres du poète Desportes, son contemporain et son rival auprès du roi. Mais bien que Boileau le consacre « sage écrivain », c'est surtout comme grammairien que Malherbe fut reconnu par la postérité, « ce qui confirme, de manière frappante, le caractère interchangeable des rôles »<sup>3</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle et l'importance qu'a prise la codification de la langue, aussi bien pour les auteurs que pour les gens cultivés. La doctrine de Malherbe, longuement analysée par Ferdinand Brunot<sup>4</sup>, a consisté essentiellement en un travail d'*épuration*, travail qui se fonde sur la notion d'*usage commun* déjà mise en avant au siècle précédent par un Ramus ou un Henri Estienne<sup>5</sup> et s'oppose aux préceptes de la

2. Boileau, *Art poétique* (1674), Chant premier, v. 131-142, Paris, Bordas, 1966, p. 61.

3. Jean-Jacques Thomas, *La Langue volée. Histoire intellectuelle de la formation de la langue française*, Beme/Francfort/New York, Peter Lang, 1999, p. 57.

4. Ferdinand Brunot, *La Doctrine de Malherbe d'après son Commentaire sur Desportes* (1891), Paris, Armand Colin, 1969.

5. Dans sa *Gramme* (Pierre de la Ramée, dit Ramus, *Gramme*, Paris, André Wechel, 1562 et 1572), Pierre Ramus met en évidence les anomalies qu'il appelle « francismes ». Il propose la notion d'« usage vrai » et affirme que « le peuple est souverain seigneur de sa langue, et la tient comme un fief de franc alleu, et nen doit reconnaissance a aucun seigneur ». Quant à la bonne prononciation française, « elle est au Louvre, au Palais, aux Halles, en Greve, à la Place Maubert » (*id.*, cité par Danièle Trudeau, *Les Inventeurs du bon usage*, Paris, Ed. de Minuit, coll. « Arguments », 1992, p. 108). Henri Estienne, dans le *Traicté de la conformité* (1656) et dans les

Pléiade concernant l'emprunt aux mots étrangers et le recours aux latinismes et aux néologismes : la langue française est désormais jugée suffisamment riche pour transmettre les pensées et les sentiments les plus divers. La nouveauté de cette doctrine aura consisté encore à contester « l'autonomie des poètes par rapport à l'usage » : « Pour le poète du début du XVII<sup>e</sup> siècle, l'excellence ne consiste plus à multiplier les écarts par rapport à l'usage commun, mais bien au contraire à montrer qu'il connaît sa langue à la perfection et que sa supériorité réside dans la parfaite maîtrise des normes qui préexistent à l'individu<sup>6</sup>. » Aucun écrivain, qu'il soit poète ou prosateur, n'est dispensé du principe de *clarité* qui doit présider à toute communication langagière.

Dans son *Commentaire sur Desportes*, qui est, ne l'oublions pas, une suite de réflexions faites à partir d'une œuvre littéraire, Malherbe condamne les tournures jugées « impropres » ou « ridicules », proscriit certains termes comme « sales », « bas » ou « plébés », en exclut d'autres considérés inconvenants ou trop spécialisés, tels les termes professionnels ou techniques, bannit les diminutifs et les mots composés inités du latin, règle l'usage des articles et des pronoms. Bref, il conseille de s'en tenir à une langue homogène, dont les particularismes sont absents : « La distinction commence alors à se définir comme la récompense (le profit) de l'adhésion totale à une seule et même norme. Obtenue, selon le modèle traditionnel, par sélection et élimination, la langue "noble" — parlée et écrite — est prête à occuper

*Hypomnèses* (1562), s'intéresse tout particulièrement aux « faits d'usage », « faits de langue irréductibles à la raison ». De plus, il établit une hiérarchie au sein de l'élite en distinguant le « bon » et le « mauvais » français de cour (voir Danielle Trudeau, *Les Inventeurs du bon usage*, op. cit., p. 100 et suiv.).

6. Danielle Trudeau, *Les Inventeurs du bon usage*, op. cit., p. 152.

maintenant le centre d'un réseau de dialectes et de jargons techniques qui rayonnent autour d'elle et qu'elle tient tous en respect<sup>7</sup>. » La langue est un instrument dont chacun peut se servir à son aise, à condition toutefois de le mesurer à l'aune de certaines règles bien établies.

On a beaucoup épilogué sur les déclarations de Malherbe à propos du parler populaire. Un de ses disciples, Racan, écrit : « Quand on lui demandait son avis de quelque mot français, il renvoyait ordinairement aux crocheteurs du port au Foin, et disait que c'étaient ses maîtres pour le langage<sup>8</sup>. » Qu'est-ce à dire ? Malherbe, comme l'a bien montré Ferdinand Brunot, « ne connaît qu'un seul maître, l'usage »<sup>9</sup>. Or cet usage, qui ne peut être que de Paris, sera-t-il celui du peuple, de la cour ou du Parlement ? En prenant parti pour l'usage populaire, l'écrivain ne contredit-il pas jusqu'à un certain point sa propre doctrine, puisqu'il condamne les expressions « basses » utilisées par Desportes ? Il faudrait plutôt voir dans la répartition de Malherbe un argument stratégique visant à faire comprendre aux beaux esprits qu'ils doivent se mettre à la portée de tous et à exclure le manérisme aussi bien que l'affectation dans le langage : le poète, comme le prosateur, doit parler une langue que chacun, de quelque milieu qu'il provienne, puisse comprendre. « Sans doute, écrit Brunot, si Malherbe eût dû choisir entre la langue semi-latine de certains érudits et la langue populaire, il est très probable qu'il eût opté pour cette dernière, mais il n'a pas eu à faire ce choix, et il a trouvé entre les deux extrémités un parti plus sage à prendre, celui d'adopter l'usage des gens qui parlaient

7. *Ibid.*, p. 155.

8. Cité par Ferdinand Brunot, *La Doctrine de Malherbe...*, op. cit., p. 223.

9. *Ibid.*, p. 221.

bien<sup>10</sup>. » On peut supposer que ces gens, bien qu'ils ne soient pas désignés de manière spécifique, se trouvent d'abord à la cour, car le même Malherbe rejette, dans son *Commentaire*, certains mots comme « peu courtisans », et il se montre « d'autre part très sévère pour les archaïsmes et les mots techniques que le langage du palais conservait »<sup>11</sup>. Cette cour qu'il voulait « dégasconner », il entend de lui donner des leçons de rigueur grammaticale et de justesse dans l'expression.

La doctrine de Malherbe vise à unifier la langue littéraire. Plus encore, elle établit le principe référentiel de l'écriture, soit la littérature perçue comme modèle de langue, et la fonction normative qui en découle, principe et fonction qui ne cesseront de se préciser au cours du siècle. Mais en corrigeant les vers de Desportes, il sous-entend que les auteurs n'ont pas de privilège exclusif dans ce domaine. Il pose donc la « nécessité pour tous, y compris les poètes, d'assurer cette représentation de l'usage commun (qui se confondrait ainsi avec l'usage du plus grand nombre) »<sup>12</sup>. Il reste toutefois que cette doctrine « confirmerait à tout jamais la relation entre la mise en forme de la langue et les écrivains »<sup>13</sup> : elle donnait implicitement à ces derniers le mandat de rendre compte de l'état d'un idiome et, par le fait même, de rendre des comptes à l'ensemble d'une société. Le continuateur le plus direct du grammairien, Vaugelas, précisera quelques années plus tard la notion de « bon usage » et la part dévolue aux écrivains dans la codification de la langue.

Une trentaine d'années après les premiers travaux de Malherbe, Vaugelas publie ses *Remarques sur la langue*

française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire (1647)<sup>14</sup>, ouvrage dont l'autorité fut d'emblée reconnue. Entre les deux époques, la création de l'Académie française (1635), dont il était le porte-parole, donne à ses propos un caractère de légitimité incontestable. Nous aurons l'occasion de revenir sur le rôle de cette institution dans la formation de l'idéal de la langue classique. Contentons-nous pour l'instant d'évoquer son existence, qui permet de contextualiser les propos de Vaugelas.

Dans sa Préface aux *Remarques*, l'auteur précise ses intentions et les principes qui l'ont guidé dans son travail. Dans une première partie introductive, il affirme ne pas parler en vertu de son « autorité privée », car il userait ainsi un pouvoir qui n'appartient qu'à l'usage, reconnu pour le « Maistre et le Souverain des langues vivantes ». Il ne souhaite pas non plus se poser en censeur ou en réformateur, mais en simple observateur de la langue : « Mon dessein n'est pas de réformer notre langue, ny d'abolir des mots, ny d'en faire, mais seulement de montrer le bon usage de ceux qui sont faits, et s'il est douteux ou inconnu, de l'esclaircir, et de le faire connaître. Et tant s'en faut que j'entreprenne de me constituer Juge des differens de la langue, que je ne pretens passer que pour un simple tesmoin. » Cette attitude de soumission envers les « Loix d'un Souverain, qui est l'Usage » fait de Vaugelas un continuateur de Malherbe et des derniers grammairiens du xvi<sup>e</sup> siècle qui considéraient la langue comme une pratique collective avant d'être une pratique individuelle. Est-ce à dire que l'usage en question se confondrait avec celui du plus grand nombre ? À ce sujet, la position de Vaugelas est extrêmement nuancée.

14. Les passages cités sont extraits de l'édition établie par Z. Marzys, Genève, Droz, 1984.

10. *Id.*, *ibid.*, p. 225.

11. *Id.*, *ibid.*

12. Danielle Trudeau, *Les Inventeurs du bon usage*, *op. cit.*, p. 156.

13. Ferdinand Brunot, *La Doctrine de Malherbe...*, *op. cit.*, p. 219.

À peine a-t-il énoncé cette vérité, à savoir que l'usage est le « Roy, le Tyran, l'arbitre, ou le Maistre des langues », qu'il déclare que ce serait une erreur de s'en remettre, pour le déterminer, à « la façon ordinaire de parler d'une nation dans le siege de son Empire ». Réfutant sur ce point ce que les historiens de la langue considèrent comme une boutade de Malherbe, à propos du parler des crocheteurs, il précise qu'il y a deux sortes d'usage, un bon et un mauvais. « Le mauvais se forme du plus grand nombre de personnes, qui presque en toutes choses n'est pas le meilleur, et le bon au contraire est composé non pas de la pluralité, mais de l'élite des voix, et c'est véritablement celui que l'on nomme le Maistre des langues, celui qu'il faut suivre pour bien parler, et pour bien écrire. » Et Vaugelas de poursuivre en définissant le bon usage comme « la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des Autheurs du temps ». La cour est décrite comme « un magazin d'où nostre langue tire quantité de beaux termes pour exprimer nos pensées ». La notion de cour, pour Vaugelas, est fort englobante : il prend lui-même la peine de préciser qu'elle comprend les femmes autant que les hommes ainsi que « plusieurs personnes de la ville où le Prince réside, qui par la communication qu'elles ont avec les gens de la Cour participent à sa politesse ». Aux deux instances déjà évoquées, le théoricien ajoute celle des « sçavants en la langue », dont l'expertise peut se révéler utile pour régler les cas douteux.

Chacune de ces instances se voit ainsi attribuer une fonction particulière. La plus importante reste la cour, dans l'extension que lui donne Vaugelas, indispensable au bon parler et « seule escolle d'une infinité de termes, qui entrent à toute heure dans la conversation et dans la pratique du monde ». En deuxième lieu viennent les *bons auteurs*, dont les œuvres contribuent à sanctionner l'usage et à le fixer : « Mais le consentement des bons Autheurs

est comme le sceau, ou une verification, qui autorise le langage de la Cour, et qui marque le bon Usage, et decide celui qui est douteux. » Ainsi leurs textes pourront-ils servir de modèles à ceux qui, à leur tour, souhaitent devenir écrivains. Quant au troisième « moyen » mentionné par Vaugelas pour régler l'usage, celui du recours aux doctes, il est non moins nécessaire que les deux autres « parce qu'il se présente beaucoup de doutes et de difficultés, que la Cour n'est pas capable de résoudre, et que les Autheurs ne peuvent éclaircir, soit que les exemples dont on peut tirer l'esclaircissement y soient rares, et qu'on ne les trouve pas à point nommé, ou qu'il n'y en ait point du tout ». Ces trois instances conjuguées permettent d'atteindre ce que Vaugelas appelle « la pureté de langage », qui devient synonyme pour lui de bon parler.

Cette pureté repose sur un système hiérarchique, discriminant le bon du mauvais usage, la « plus saine partie » du reste de la cour, comme les bons des mauvais auteurs. À propos de la notion de peuple chez les Romains, Vaugelas renchérit : « Lorsqu'on disoit que le Peuple estoit le Maistre de la langue, cela s'entendoit sans doute de la plus saine partie du Peuple, comme quand nous parlons de la cour et des Autheurs, nous entendons parler de la plus saine partie de l'un et de l'autre. » La question qui se pose est alors de savoir à qui appartient le pouvoir de trancher entre les uns et les autres. La seule réponse qui vient à l'esprit est celle d'une connivence implicite, voire d'un consensus, entre les trois instances énumérées plus haut, les bons auteurs étant d'abord et avant tout ceux que la cour reconnaît, avec le consentement des doctes. Phénomène complexe, la pureté de langage à laquelle tend Vaugelas apparaît davantage comme un idéal à atteindre et un objet de désir plutôt que comme une série de prescriptions concrètes : « Vaugelas n'a pas écrit les *Remarques* pour contraindre les classes populaires à parler comme les courtisans mais pour enseigner aux

78 La fabrication de la langue de Rabelais à Ducharme

membres de l'élite sociale qu'ils pouvaient, s'ils y consacraient leurs efforts, se distinguer entre eux par leur pratique langagière au même degré qu'ils se distinguaient globalement du peuple par leurs habitudes protocolaires. [...] Le bon usage est, comme le pouvoir, une chose qui s'incarne en certains individus mais qui ne leur est pas attachée<sup>15</sup>. » En d'autres termes, « la pureté du langage est le résultat d'un travail d'autosurveillance, le locuteur devant constamment se garder des vices de langage auxquels semblent l'entraîner son naturel et son environnement »<sup>16</sup>. Cette autosurveillance, les écrivains du XVII<sup>e</sup> siècle la pratiquaient eux-mêmes en toute conscience de cause, n'hésitant pas à corriger leurs textes d'une édition à l'autre, de façon à les rendre davantage conformes aux préceptes énoncés par les académiciens. Ainsi le bon usage se confond-il, en fin de compte, avec le « bel usage », c'est-à-dire un usage régi avant tout par des besoins de netteté et de clarté. À ce titre, les principes à partir desquels Vaugelas élabore ses *Remarques* seront toujours valables, croit-il, même si l'état de la langue représenté par ses exemples est forcément voué à des transformations.

La réforme de Vaugelas a eu, comme celle de Malherbe, ses opposants et ses détracteurs. La Mothe Le Vayer, notamment, lui reproche de donner un sens trop restrictif à la « pureté » de la langue. Dans la deuxième moitié du siècle, alors que la question de la préciosité occupe les esprits et qu'un jeune monarque, Louis XIV, entreprend de gouverner en soutenant de façon toute particulière artistes et écrivains, un jésuite, le père Bouhours, se fait le nouveau défenseur du purisme dans ses *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* (1671), puis dans

15. Danièle Trudeau, *Les Inventeurs du bon usage*, op. cit., p. 173.

16. *Id.*, *ibid.*, p. 175.

### La langue classique

les *Doutes sur la langue française* (1674). Sa renommée est telle que Racine le consulte avant de publier ses pièces et que La Fontaine le considère comme un maître. Le deuxième de ces *Entretiens*, consacré à la langue, fait dialoguer l'honnête homme éclairé, Ariste, et Eugène le savant. Le premier commence par constater l'universalité de la langue française, puisqu'elle est parlée non seulement dans toutes les cours d'Europe, mais aussi « parmi les sauvages d'Amérique et parmi les nations d'Asie les plus civilisées »<sup>17</sup>. Et si elle n'est pas encore la langue de tous les peuples du monde, ajoute-t-il, elle mérite de l'être, « car à la bien considérer dans la perfection où elle est depuis plusieurs années, ne faut-il pas avouer qu'elle a quelque chose de noble et d'auguste, qui l'égale presque à la langue latine, et la relève infiniment au-dessus de l'Italienne et de l'Espagnole, les seules langues vivantes qui peuvent raisonnablement entrer en concurrence avec elle » (p. 28). Cela étant dit, l'un des interlocuteurs se lance dans une comparaison de ces trois langues pour en arriver à conclure que la particularité du français est celle du juste milieu, puisqu'« il n'a rien de la gravité orgueilleuse de l'une [l'espagnol] », ni « de la puerilité et des badineries de l'autre [l'Italien] » (p. 30). Ce qui fait la qualité de la langue française, et ce qui fonde sa supériorité, c'est « qu'étant si noble et si majestueuse, elle ne laisse pas d'être la plus simple et la plus naïve langue du monde » (p. 32). Simplicité et naïveté se conjuguent ainsi pour éviter les hyperboles, ou pour n'en user que sobriement, pour éviter les métaphores filées ou les allégories, de même que toute figure jugée extravagante.

Comme preuve de cette simplicité, Bouhours rappelle que la poésie française est elle aussi ennemie de l'affec-

17. Dominique Bouhours, *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* (1671), Paris, Armand Colin, 1962, p. 27. Les références ultérieures sont tirées de cette édition.

Langue classique  
Bouhours 79

tation, de sorte qu'elle fait appel à très peu de mots spécifiques et tente plutôt de se rapprocher du langage commun. Le désir de simplicité a aussi comme conséquence que certains mots composés sont bannis, de même que certaines tournures trop recherchées : « C'est que la langue française est peut-être la seule qui suive exactement l'ordre naturel, et qui exprime les pensées en la manière qu'elles naissent dans l'esprit. » (P. 38.) Ce naturel de la langue, les femmes en seraient les dépositaires plus que les autres : « Mais d'où vient, pensez-vous, dit Eugène, que les femmes en France parlent si bien ? N'est-ce pas parce qu'elles parlent naturellement et sans nulle étude. — Il est vray, repris Ariste, qu'il n'y a rien de plus juste, de plus propre, et de plus naturel, que le langage de la plupart des femmes Françaises. Les mots dont elles se servent semblent tout neufs, et faits exprès pour ce qu'elles disent, quoy qu'ils soient communs. » (P. 39.) Parler naturellement signifie donc trouver le mot approprié à chaque chose, mais un mot que chacun peut comprendre sans peine.

À la naïveté et à la simplicité s'ajoutent la brièveté, la clarté et, bien entendu, la pureté : « Au reste, nous avons trouvé le secret de joindre la brièveté, non seulement avec la clarté, mais encore avec la pureté et la politesse ». Avant de préciser ce qu'il entend exactement par pureté et purisme, l'auteur reprend de montrer que la langue française couvre tous les registres, du familier au sublime, du sérieux au burlesque, sans compter qu'elle peut aussi s'adapter au langage des affaires ou de la « chicane ». S'il lui manque encore quelques mots, elle saura les remplacer par des expressions adéquates. En aucune façon, elle ne saurait être qualifiée de pauvre, prétend Eugène. Mais, reprend Ariste, comment expliquer qu'on ait retranché de son vocabulaire quantité de mots et de phrases ? C'était, au dire d'Eugène, la meilleure façon de l'enrichir : « C'est par ce retranchement qu'on l'a perfectionnée, et qu'on en a fait

une langue également noble et délicate. [...] il faut tailler et nettoier un diamant, afin qu'il ait cette pureté, et ce feu qui fait tout son prix. Ainsi pour polir, pour épurer, pour embellir notre langue, il a fallu nécessairement en retrancher tout ce qu'elle avait de rude et de barbare. » (P. 50-51.) Contredisant sur ce point Henri Estienne, qui, dans *De la precellence du langage françois*, citait comme exemple d'abondance tous les mots signifiant « avare », Bouhours développe l'idée que ce n'est pas appauvrir une langue que de l'élaguer de certains termes qui en altèrent la pureté. Bien au contraire, car il est erroné, selon lui, de confondre abondance et perfection.

L'épuration n'empêche pas la formation de nouveaux vocables, mais à la condition que ceux-ci aient d'abord été expérimentés et mis à l'épreuve dans la conversation. Car, pour Bouhours comme pour Vaugelas, il n'y a que deux voies utiles pour apprendre une langue : le « commerce des honnestes gens » et « la lecture des bons livres » : « En fréquentant les personnes polies, on prend insensiblement je ne sçay quelle teinture de politesse, que les livres ne donnent point : ce n'est gueres que dans les belles conversations qu'on apprend à parler noblement, et naturellement tout ensemble. Mais aussi ce n'est gueres que dans les bons livres qu'on apprend à parler juste, et selon toutes les règles de l'art. Ceux qui ne font que lire, et qui ne voyent point le beau monde, ne sont pas assez polis, et n'ont pas pour l'ordinaire cet air aisé et naturel, qui est si fort à la mode : et ceux qui ne lisent point du tout ; ou qui lisent sans nulle réflexion, comme quelques gens de la Cour qui passent toute leur vie dans les cercles, et dans les ruelles, ne sont pas fort exacts : à peine peuvent-ils écrire un billet, qu'ils ne fassent quelque faute contre la pureté ou contre la netteté du stile. » (P. 78-79.) La souveraineté de l'usage, chez Bouhours, se confond avec la souveraineté du public constitué par « la plus saine partie de la société ».

Ainsi se trouvent désignés, aussi bien par Malherbe et Vaugelas que par Bouhours, les maîtres de l'usage : d'une part la cour et les cercles parisiens qui pratiquent l'art de la conversation, d'autre part les « bons livres » écrits par les « bons auteurs », sans oublier l'institution qui codifie cet usage, l'Académie. On croit protéger par là de la corruption une langue que l'on considère déjà proche de la perfection. À l'ami qui lui rappelle que « les choses ne sont jamais plus près de leur ruine, que quand elles sont arrivées au plus haut point où elles peuvent monter » ; Aristote répond : « Je ne prétends donc pas que la nôtre ne change point du tout ; mais je prétends que les changements qui s'y feront dans la suite des siècles ne seront pas plus essentiels ni plus remarquables, que ceux qui s'y sont faits depuis trente ans : je veux dire qu'ils n'altereront point le fonds de la langue. Il y aura toujours le même naïveté, la même clarté, le même ordre, et le même tour dans le style. » (P. 77.) Tels sont les principes qui ont présidé à l'établissement de la langue classique. Mais ce premier purisme, comme l'explique Hélène Merlin-Kajman, visait moins « à fixer l'usage » qu'à « le réguler et l'observer ». « Aussi serait-il bon de lui réserver, précise-t-elle, ainsi qu'à la volonté qui l'animait, le qualificatif de *classico-baroque* plutôt que de *classique*, façon d'en relancer l'*esprit* en le distinguant tendanciellement du purisme des siècles suivants sans congédier l'historiographie qui nous a précédés<sup>18</sup>. » Une certaine codification de la langue est alors acquise, qui a permis au français pratiqué par les écrivains au XVII<sup>e</sup> siècle de tenir lieu de modèle aux époques suivantes. Avant d'en donner quelques exemples, revenons aux institutions dont le rôle est de légitimer l'usage.

18. Hélène Merlin-Kajman, *La langue est-elle fasciste ? Langue, pouvoir, enseignement*, Paris, Éd. du Seuil, 2002, p. 169.

### Des salons à l'Académie

Au premier rang des pratiques langagières valorisées au XVII<sup>e</sup> siècle se trouve la conversation. Mise à l'honneur par les cercles mondains, la conversation consacre le « bel usage » auquel se réfère Vaugelas. Dès le début du siècle, une société de lettrés et d'aristocrates se forme autour des lieux de convivialité par excellence que sont les salons, dont les plus célèbres sont celui de M<sup>me</sup> de Rambouillet, celui de M<sup>lle</sup> de Scudéry (qui lui succède) et enfin, à partir de 1690, celui de M<sup>me</sup> de Lambert. Il s'agit là avant tout d'un phénomène de ville, qui jusqu'à un certain point fait contrepois à la cour : « La cour n'est pas loin, mais elle est l'objet de la conversation, elle n'est pas le théâtre, écrit Marc Fumaroli. L'entraînement acquis en terrain privé, dans le loisir, n'est pas inutile dans les affaires ni dans les commerces qu'on peut avoir sur le forum de la monarchie. Tous les traités *Du courtoisan* comportent un chapitre sur l'art de bien parler à la cour, d'y flatter à bon escient, d'y parler avec tact. Mais cette rhétorique intéressée n'est pas la conversation, qui s'épanouit à l'écart de la vie préoccupée ; son vrai climat, libre et détendu, ne se trouve que dans le loisir et le plaisir des demeures privées, où l'on se retrouve dans une compagnie choisie par une maîtresse de maison qui se soucie moins de hiérarchie que d'harmonie<sup>19</sup>. » Les salons deviennent ainsi les arbitres du bon goût en matière de langue : « Le beau langage était une des passions de cette société choisie<sup>20</sup>. » Pour Vaugelas comme pour ses contemporains, « la parole qui se prononce est la

19. Marc Fumaroli, *Trois Institutions littéraires*, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 1994, p. 139.

20. Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française...*, Paris, Armand Colin, 1966, t. I, première partie, p. 170.

52 bis  
 professeur  
 de la  
 cathé. 83

première en dignité ». C'est dans le salon de Mme de Rambouillet que Bossuet fera son premier sermon. C'est par le salon de Mme de Lambert qu'au siècle suivant il fallait passer pour entrer à l'Académie. Plus tard, celui de Mme de Deffand s'enorgueillit de compter Voltaire parmi ses habitués.

Cet esprit de la conversation, Mme de Staël, dans *De l'Allemagne*, le définit ainsi : « L'objet vraiment libéral de la conversation, ce sont les idées et les faits d'un intérêt universel. [...] Un entretien aimable, alors même qu'il porte sur des riens, et que la grâce seule de l'expression en fait le charme, cause encore beaucoup de plaisir ; on peut l'affirmer sans impertinence, les Français sont presque seuls capables de ce genre d'entretien. C'est un exercice dangereux, mais piquant, dans lequel il faut se jouer de tous les sujets, comme d'une balle lancée qui doit revenir à temps dans la main du joueur<sup>21</sup>. » Mme de Staël souligne par là l'étendue des sujets propres à alimenter le discours, de même que l'aspect ludique, éloigné de tout pédantisme, que doit prendre une telle jouissance verbale. Ainsi cet art, tel que pratiqué à l'hôtel de Rambouillet, est-il devenu le « laboratoire de la langue littéraire » : « [La conversation] s'est imposée comme le tribunal du bon goût en matière de poésie, de prose, de théâtre<sup>22</sup>. » Elle correspond à l'idéal d'élégance, de naturel qui accompagne aussi bien le modèle de l'honnête homme, ou de l'honnête femme, que celui de l'écrivain. Pour Mlle de Scudéry comme pour ses contemporains, il faut, si l'on veut se mêler d'écrire, « savoir le bon usage du monde, de la politesse, de la conversation »<sup>23</sup>. Bref, au XVII<sup>e</sup> siècle, l'écrit

<sup>21</sup>. Cité par Marc Fumaroli, *Trois Institutions littéraires*, op. cit., p. 136.

<sup>22</sup>. *Id.*, *ibid.*, p. 145.

<sup>23</sup>. Mlle de Scudéry, *Arromène ou le Grand Cyrus*, cité dans *Écrire au XVII<sup>e</sup> siècle*, textes choisis et présentés par Emmanuelle Mortgat et Éric Méchoulan, Paris, Pocket, coll. « Agora », 1992, p. 117.

est subordonné à l'oral et le « bien parler français » considéré comme le modèle du « bien écrire »<sup>24</sup>.

Qu'en est-il alors de la préciosité ? À quel moment intervient-elle, comme déviation de l'usage commun, ou mieux encore du « bel usage » revendiqué par les puristes ? Par excès de recherche, précisément. Par un souci exagéré d'élégance et de tournures inhabituelles qui ont pour effet de déjoindre le langage et d'en faire un code secret, réservé aux seuls initiés. Mais comme il y a un bon et un mauvais usage de la langue, il y aurait aussi une bonne et une mauvaise préciosité, celle-là même que Molière s'est amusé à caricaturer. Dans son *Dictionnaire*<sup>25</sup>, Furetière fait bien la différence entre les deux acceptions du terme : « Précieuse est aussi une épithète qu'on donnoit autrefois à des filles de grand mérite et de grande vertu, qui sçavoient bien le monde, et la langue ; mais parce que d'autres ont affecté, et outré leurs manières, cela a décrit le nom, et on les a appelées *fausses Précieuses*, ou *Précieuses ridicules*<sup>26</sup>. » C'est ce sens défavorable qui a surtout prévalu. Toutefois, le langage précieux se caractérise moins par la création de nouveaux mots (signalons le mot « emportement », employé pour la première fois dans un texte de Mlle de Scudéry) que par la substantivation des adjectifs et des verbes (le « doux », le « tendre », le « dîner », le « souper ») et par l'abus des périphrases, des hyperboles et des métaaphores, sans compter le recours systématique à l'adverbe : chez les précieuses, on peut tout à loisir, si l'on en croit Molière, aimer « fureusement » mais on ne peut annoncer un visiteur sans prendre certaines précautions du genre : « Voilà un nécessaire qui demande si vous êtes en com-

<sup>24</sup>. Marc Fumaroli, *Trois Institutions littéraires*, op. cit., p. 272.

<sup>25</sup>. Antoine Furetière, cité par Roger Lathuillière, *La Préciosité. Étude historique et linguistique*, Genève, Droz, 1966, p. 18.

<sup>26</sup>. Voir *infra*.

modité d'être visibles<sup>27</sup>. » Le style figuré est surtout à l'honneur et, dans un tel contexte, parler de « rompre visière à la raison » ou d'un « esprit affamé de plaisanterie » n'a rien de saugrenu. Dans *La Précieuse*, de l'abbé Michel de Pure, Gélasire a recours à une longue périphrase pour décrire la venue d'un bébé : « Une jeune dame des meilleures maisons de France s'était acquittée d'un tribut que la vigueur du mari et la fidèle correspondance de la femme avait rendu annuellement à leur mariage. Elle n'était pas encore relevée qu'elle me permit de m'aller conjurer avec elle de ce dernier fruit de leurs travaux et de ce nouvel rejeton de leur tige<sup>28</sup>. » La métaphore végétale vient ici « naturaliser » le détournement du sujet effectué dans la phrase précédente.

Il reste que la préciosité est une notion complexe et que « l'embaras gagne facilement ceux-là mêmes qui s'essaient à [la] décrire »<sup>29</sup>. Le mouvement a-t-il vraiment existé ? Des historiens récents, tel Jean-Michel Péloùs, vont jusqu'à en douter, préférant parler d'une allégorie ou d'un mythe littéraire<sup>30</sup>. L'abbé de Pure en fait un portrait flatteur, qui insiste sur la manière dont sa « précieuse » s'acquitte des banalités et les transforme : « La Précieuse avait son prix, dont on ne faisait point de doute, mais [...] elle en donnoit quelquesfois gratuitement à des choses qui n'en avoient point ; comme à une manière de parler trop familière, trop libre, ou trop forcée ; comme à un discours trop bas, trop rampant, et trop abattu, qu'elle sçavoit relever ; comme dans les conversations ordinaires,

27. Molière, *Les Précieuses ridicules*, sc. VI.

28. Abbé de Pure, *La Précieuse ou le Mystère des ruelles* (1655-1658), cité par Charles Bruneau, *Petite Histoire de la langue française*, vol. I, Paris, Armand Colin, 1958, p. 175.

29. Éric Méchoulan, *Le Corps imprimé. Essai sur le silence en littérature*, Montréal, Éd. Balzac, 1999, p. 50.

30. Jean-Michel Péloùs, *Amour précieux, amour galant. Essai sur la représentation de l'amour dans la littérature et dans la société mondaine*, Paris, Klincksieck, 1980.

dont la plupart sont stériles, ennuyeuses, et chagrines, qu'elle sçavoit divertir, et rendre agreables<sup>31</sup>. » Le travail sur la langue ainsi opéré consiste d'abord en un travail d'épuration dans tous les sens du terme, car, toujours selon le romancier, « ce n'est pas un petit bien [...] de bannir de la société l'impureté des mots aussi bien que des choses »<sup>32</sup>. La préciosité aura eu comme principal effet, selon Éric Méchoulan, d'attirer l'attention sur la nature du langage – le corps des mots – et l'artifice de sa codification : « La préciosité énonce non seulement les règles d'apparition des objets et des sentiments dans la nouveauté d'un code de la langue et des comportements, mais aussi la nécessité du code lui-même<sup>33</sup>. »

Cependant, cet effort de distinction dans le langage, qui apparaît surtout vers la deuxième moitié du siècle et va de pair avec un désir de raffinement extrême, ne saurait représenter l'ensemble de la société des salons. La rhétorique de la galanterie qui y est à l'honneur ne recule pas devant les « nouvelles façons de parler », mais à condition qu'elles soient déjà en circulation dans les meilleurs milieux. Pour « former le langage d'un mondain », écrit Charles Sorel, « vous parlerez toujours dans les termes les plus polis dont la Cour reçoit l'usage, fuyant ceux qui sont trop pedantesques, ou trop anciens, desquels vous n'userez si ce n'est par raillerie [...]. S'il y a des mots inventez depuis peu, et dont les Gens du Monde prennent plaisir de se servir, ce sont ceux-là qu'on doit avoir incessamment à la bouche »<sup>34</sup>. Notons encore que

31. Abbé de Pure, *La Précieuse ou le Mystère des ruelles*, Paris, Guillaume de Luynes, 1656, vol. II, p. 473. Cité par Éric Méchoulan, *Le Corps imprimé...*, op. cit., p. 52.

32. Abbé de Pure, *La Précieuse...*, op. cit., p. 547-548.

33. Éric Méchoulan, *Le Corps imprimé...*, op. cit., p. 60.

34. Charles Sorel, *De la manière de bien parler et de bien écrire* (1671), cité par Delphine Denis, *Le Parnasse galant*, Paris, Honoré Champion, 2001, p. 111.

le roman de M<sup>me</sup> de La Fayette, *La Princesse de Clèves* (1678), tout en respectant jusqu'à un certain point la géographie amoureuse qui avait cours chez les précieux, met en œuvre une langue remarquable de sobriété.

Ni les cercles parisiens ni la cour, malgré leur apport de premier plan, n'avaient de véritable autorité sur la langue : cette autorité sera confiée à une institution créée par Richelieu en 1635, l'Académie française. La compagnie, qui comprenait à l'origine vingt-sept membres, tint sa première réunion le 13 mars 1634. Elle reçut du roi ses lettres patentes le 25 janvier 1635 et devint ainsi un corps officiel de l'État. Trois articles des statuts et règlements établirent son programme linguistique. Les voici :

- « 24. La principale fonction de l'Académie sera de travailler avec tout le soin et toute la diligence possible à donner des règles certaines à notre langue, et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences.
25. Les meilleurs auteurs de la langue française seront distribués aux Académiciens pour observant les dictionnaires que les phrases qui peuvent servir de règles générales, et en faire rapport à la Compagnie, qui jugera de leur travail et s'en servira aux occasions.
26. Il sera composé un Dictionnaire, une Grammaire, une Rhétorique et une Poétique sur les observations de l'Académie<sup>35</sup>. »

La mission de l'Académie est donc d'établir les règles après à faire du français une langue « pure » mais aussi susceptible de traiter de tous les sujets. Pour cela, elle doit s'en tenir aux exemples donnés par les « meilleurs auteurs ». Ces règles devront être consignées et expliquées dans des ouvrages qui les mettront à la portée de tous. L'Académie devient ainsi un « corps intermédiaire »

35. Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française...*, op. cit., t. III, p. 35.

chargé d'établir « le dialogue [...] entre gens de lettres et gens de cour », mais également « de voiler l'écart entre la langue littéraire écrite et la langue que l'on parle dans le "meilleur monde" de la Cour »<sup>36</sup>. À ce titre, elle « institutionnalise la doctrine de Malherbe »<sup>37</sup> et, en conformité avec les principes de Vaugelas, ajoute au bon usage le bon goût et le bon sens. « L'Académie, écrit Marc Fumaroli, est le rouage qui relie la langue officielle à celle du "grand monde", constellation de cercles privés gravitant autour du Louvre<sup>38</sup>. »

Au départ, le projet de dictionnaire devait, selon Chapelain, qui en énonce les principes, se faire à partir d'un corpus de textes choisis parmi « tous les auteurs morts qui avoient écrit le plus purement en notre langue »<sup>39</sup> et comprendre, pour chaque mot retenu, des passages de ces auteurs à titre d'exemples. Le dictionnaire devait aussi distinguer « les termes des vers, d'avec ceux de la prose », ceux du « genre sublime, du médiocre et du plus bas » et exclure tous les noms propres. Il s'agissait de constituer un « trésor et un magasin des termes simples et des phrases reçues »<sup>40</sup>. Le catalogue des livres à dépolluer contenait une vingtaine de prosateurs et un nombre équivalent de poètes. Comme le travail avançait trop lentement, on en confia la responsabilité à Vaugelas, qui se mit à la tâche. Cependant, au moment de sa mort, en 1650, on n'en était encore qu'à la lettre A. Le dictionnaire complet ne verra le jour qu'en 1694 et sera en butte à plusieurs critiques. On en conteste l'ordonnance générale – le classement des mots est établi par « racines » – ainsi que les définitions, et on ne manque pas d'en remar-

36. Marc Fumaroli, *Trois Institutions littéraires*, op. cit., p. 57.

37. *Id.*, *ibid.*, p. 36.

38. *Id.*, *ibid.*, p. 72.

39. Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française...*, op. cit., t. III, p. 40.

40. *Id.*, *ibid.*, p. 39.

quer les lacunes. Il est vrai qu'on avait confié à Thomas Corneille le soin de consigner dans un autre ouvrage l'ensemble des mots techniques qui ne figureraient pas dans le *Dictionnaire* de l'Académie. Il composa un *Dictionnaire des arts et des sciences* qui parut la même année que l'autre. Mais bien que le travail de l'Académie semblât incomplet et discutable, son principal mérite a été d'imposer, « avec toute la force de l'institution un pouvoir de décision du bien et du mal s'exerçant sur la langue »<sup>41</sup>. Ce pouvoir, la Compagnie l'exerce à partir de principes qui reposent sur la clarté et l'élégance, en excluant les jargons spécialisés aussi bien que les mots anciens ou pédants. Ce faisant, elle contribue à définir le français classique.

D'autres publications avaient précédé celle de l'Académie et lui faisaient concurrence. Le premier *Dictionnaire français* est celui de Richelet, imprimé en 1680, établi d'après l'usage des bons auteurs et assorti d'exemples choisis avec discernement – l'ouvrage fut bien accueilli par ses contemporains. En 1684, Furetière obtint le privilège de publier un dictionnaire universel qui contient « tous les mots français tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts ». Ce travail, dont les résultats paraîtront à titre posthume, en 1690, lui vaut d'être exclu de l'Académie. L'entreprise de Furetière annonce l'esprit qui animera les encyclopédistes, quelques décennies plus tard.

Quant aux autres projets énoncés dans les statuts de l'Académie, ils seront vite abandonnés. En 1660, *La Grammaire générale et raisonnée contenant les fondemens de l'art de parler expliquée d'une manière claire et naturelle*, rédigée par deux « messieurs » de Port-Royal,

41. Jean-Pierre Séguin, « La langue française aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans Jacques Chaurand (dir.), *Nouvelle Histoire de la langue française*, Paris, Éd. du Seuil, 1999, p. 249.

Arnauld et Lancelot, permet de repenser la spécificité du français tout en « cherchant à retrouver, derrière les formes variables des langues, la raison universelle réglant les principes du langage »<sup>42</sup>. Cela suppose que l'usage n'est pas le seul maître de l'évolution des langues, mais que celles-ci obéissent à des principes communs, conformes à une certaine logique et identifiables d'une langue à l'autre. Sans contredire Vaugelas, la *Grammaire* de Port-Royal complète son travail en offrant ce que Ferdinand Brunot désigne comme un « guide philosophique pour l'étude des langues particulières »<sup>43</sup>.

L'Académie ne se prive pas toutefois d'interventions ponctuelles sur le terrain de la langue, ainsi qu'en témoignent les *Sentiments de l'Académie sur le Cid*, publiés par Chapelain en 1638 et qui relèvent les incorrections lexicales et syntaxiques de l'auteur dramatique de même que la liberté prise avec la règle des trois unités. Corneille accepta, lors des éditions successives de ses ouvrages, d'apporter quelques modifications à ses dialogues afin de les rendre plus conformes aux préceptes énoncés par les grammairiens de son époque. Ce souci d'élégance, de pureté et de correction est partagé par l'ensemble des écrivains du XVII<sup>e</sup> siècle, chacun d'eux contribuant à établir la langue classique en l'illustrant.

### Le « bel usage » des classiques

Le français du XVII<sup>e</sup> siècle est utilisé dans tous les genres sans qu'il ait vraiment besoin de justification. Dans son *Discours de la méthode* (1637), Descartes tient

42. Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française...*, op. cit., t. III, p. 53.

43. *Id.*, *ibid.*, p. 57.

toutefois à préciser : « Et si j'écris en français, qui est la langue de mon pays, plutôt qu'en latin, qui est celle de mes précepteurs, c'est à cause que j'espère que ceux qui ne se servent que de leur raison naturelle toute pure, jugeront mieux de mes opinions, que ceux qui ne croient qu'aux livres anciens. Et pour ceux qui joignent le bon sens avec l'étude, lesquels seuls je souhaite pour mes juges, ils ne seront point, je m'assure, si partiaux pour le latin, qu'ils refusent d'entendre mes raisons pour ce que je les explique en langue vulgaire<sup>44</sup>. » Parallèlement au langage philosophique, le discours apologétique se fait désormais en français, pour les motifs d'accessibilité évoqués par Descartes. Quant à Bossuet, son éloquence répond aux objectifs de clarté et d'efficacité définis par les grammairiens. « Il dit ce qu'il veut », écrit Valéry à propos de Bossuet ; et « cette remarque de l'auteur du *Cimetière marin* dit bien, elle aussi, ce qu'elle veut dire et qui peut fasciner un moderne : qu'il soit possible de faire dire au langage ce qu'on attend expressément de lui, à la lettre près<sup>45</sup>. Pascal, aussi bien dans ses *Provinciales* que dans ses *Pensées*, a mis en valeur une langue dépouillée et sobre, dont la justesse s'accorde avec la dignité du propos. Sous le titre « Langage », il écrit : « Ceux qui font les antithèses en forçant les mots sont comme ceux qui font de fausses fenêtres pour la symétrie. Leur règle n'est pas de parler juste, mais de faire des figures justes<sup>46</sup>. »

Un style simple et sans affectation, voilà ce que les contemporains reconnaissent aux *Lettres* de Mme de

44. René Descartes, *Discours de la méthode*, texte et commentaire par Étienne Gilson, Paris, Librairie philosophique, Vrin, 1987, p. 77-78.

45. Michel Crépu, Préface, dans Bossuet, *Sermons et Oraisons funèbres*, Paris, Ed. du Seuil, coll. « Points Sagesses », 1997, p. 5.

46. Blaise Pascal, *Pensées*, Paris, Mercure de France, 1976, p. 256.

Sévigné, qui savent adopter le ton et l'esprit de la conversation. M<sup>lle</sup> de Scudéry fait le portrait de l'épistolière dans *Clélie* sous les traits de Clarinte. Elle écrit que la conversation de Clarinte est « assez divertissante et naturelle ; elle parle juste, elle parle bien, elle a même quelquefois certaines expressions naïves et spirituelles qui plaisent infiniment ; [...] toutes les petites façons qu'elle a n'ont aucune affectation, et ne sont qu'un pur effet de la vivacité de son esprit, de l'enjouement de son humeur et de l'heureuse habitude qu'elle a prise d'avoir toujours bonne grâce. [...] J'oubliais à vous dire qu'elle écrit comme elle parle, c'est-à-dire le plus agréablement et le plus galamment qu'il est possible. [...] Jamais nulle autre personne n'a su mieux l'art d'avoir de la grâce sans affectation, de l'enjouement sans folie, de la propreté sans contrainte, de la gloire sans orgueil, et de la vertu sans sévérité<sup>47</sup>. » Voilà l'idéal du juste milieu qui, au XVII<sup>e</sup> siècle, est considéré comme un art de vivre autant qu'un art d'écrire. D'autre part, la remarque sur le fait que Mme de Sévigné « écrit comme elle parle » rejoint ce qui a déjà été évoqué au sujet de l'importance de la conversation comme guide du « bien écrite ».

Dans le domaine du théâtre, Pierre Corneille inaugure avec *Le Cid* « une langue, un style et une versification nouvelle<sup>48</sup> ». Cette langue et ce style consistent en des vers frappés en médaille, en des formules à l'emporte-pièce et, enfin, dans une disposition des répliques telle que les sentiments et attitudes des personnages se suivent et se répondent selon une alternance parfaite. Qui ne se souvient de l'altercation entre don Diègue et le comte,

47. M<sup>lle</sup> de Scudéry, *Arromène ou le Grand Cymis*, livre III, Genève, Slatkine Reprints, 1973, p. 1324-1337.

48. Charles Brunneau, *Petite Histoire de la langue française*, op. cit., vol. I, p. 153.

du monologue de Rodrigue opposant son devoir à son amour ? La postérité lui a pardonné les « fautes de langage » relevées par l'Académie pour ces moments de grande intensité dramatique, soutenus par une force d'expression incontestable.

Dans un autre registre, celui de la comédie, Molière met en scène la question du langage. Non seulement il se moque des précieuses, qu'il déclare ridicules, mais il attaque tout ce qui s'apparente à la pédanterie. Le dialogue entre Chrysale et Philaminte, dans *Les Femmes savantes*, à propos d'une faute de la servante, en dit long sur ses propres principes. À Chrysale qui demande ce que l'on reproche à Martine, Philaminte répond : « Elle a, d'une insolence à nulle autre pareille / Après trente leçons, insulté mon oreille / Par l'impropriété d'un mot sauvage et bas, / Qu'en termes décisifs condamne Vaugelas. » (Acte II, scène VI). Et encore : « Quoi ? toujours, malgré nos remontrances / Heurter le fondement de toutes les sciences / La grammairie, qui sait régenter jusqu'aux rois, / Et les fait, la main haute, obéir à ses lois ! » Ce à quoi Martine rétorque : « Tout ce que vous prêchez est, je crois, bel et bon, / Mais je ne saurais, moi, parler votre jargon. » Ce qui provoque aussitôt la colère de Philaminte : « L'impudente ! appeler un jargon le langage / Fondé sur la raison et sur le bel usage ! » La réplique ne tarde pas : « Quand on se fait entendre, on parle toujours bien, / Et tous vos biaux dictons ne servent pas de rien. » Voici donc en présence deux conceptions du langage, celle, normative, de Philaminte et celle, beaucoup plus tolérante, de Martine, partagée par Chrysale. Entre les deux, on peut supposer que Molière a choisi, lui qui n'a cessé d'attaquer les jargons, qu'il s'agisse de ceux des médecins, des apothicaires, des philosophes ou encore des pédants. Son « bourgeois » ne deviendra gentilhomme que lorsqu'il aura compris que l'ordre naturel de la phrase est le meilleur. Ennemi de toute prétention, ce moraliste corrige

aussi bien les abus de langage que l'hypocrisie et l'excès dans les mœurs. Il sera suivi en cela par La Bruyère, qui, dans ses *Caractères*, n'hésite pas à railler également l'habitude qu'ont certaines femmes de la ville, en qui on peut reconnaître les précieuses, à « n'oser dire le nom des rues, des places, et de quelques endroits publics, qu'elles ne croient pas assez nobles pour être connus. Elles disent : *le Louvre, la place Royale*, mais elles usent de tours et de phrases plutôt que de prononcer de certains noms ; et s'ils leur échappent, c'est du moins avec quelque altération du mot, et après quelques façons qui les rassurent : en cela moins naturelles que les femmes de la cour, qui ayant besoin dans le discours des *Halles*, du *Châtelet*, ou de choses semblables, disent : *les Halles, le Châtelet*<sup>49</sup>. » Cette esthétique du naturel, on la retrouve jusque dans les règles que se donne la grande tragédie.

Dans la préface de *Bérénice* (1671), Racine fait de la vraisemblance et de la simplicité les fondements de son art, car « toute l'invention consiste à faire quelque chose de rien ». Il s'agit donc de retenir l'attention des spectateurs par « une action simple, soutenue de la violence des passions, de la beauté des sentiments et de l'élégance de l'expression ». Harmonie et douceur sont les qualités que l'on attribue généralement au vers racinien. En voici quelques exemples tirés de *Phèdre*, souvent cités, qui allient « beauté des sentiments » et « élégance de l'expression » :

« Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur »  
(IV, II) ;

« Ariane, ma sœur, de quel amour blessée,

Vous mourûtes aux bords où vous fûtes laissée ! » (I, III) ;

« Déjà je ne vois plus qu'à travers un nuage

Et le ciel et l'époux que ma présence outrage ;

Et la mort, à mes yeux dérochant la clarté,

Rend au jour qu'ils souillaient toute sa pureté » (V, VI).

49. La Bruyère, « De la société et de la conversation », *Les Caractères* (1688-1696), Paris, 10/18, 1963, p. 113.

On pourrait sans fin aligner les citations. La langue dont l'écrivain se sert en virtuose, compte toutefois un nombre restreint de mots. Son vocabulaire, selon Jacques-Gabriel Cahen, est « pauvre et peu varié » : « Deux mille mots sans cesse répétés ont servi à Racine pour composer les 18 000 vers de ses tragédies<sup>50</sup>. » Une telle sobriété, qui s'explique en partie par le choix de l'auteur de se concentrer sur le langage des passions, a comme conséquence que nous comprenons ses textes encore sans difficulté aujourd'hui, malgré quelques variantes sémantiques, et que son œuvre a pu être décrite par un auteur plus récent, Jean Giraudoux, « comme la plus directe et la plus réaliste [de son] siècle »<sup>51</sup>. Et Cahen d'expliquer : « En vertu même de sa pauvreté, le vocabulaire de Racine était garanti contre les marques de l'âge. Tandis qu'un écrivain moins exclusif conserve des mots qui commencent à sortir de l'usage commun et en adopte d'autres qui n'ont pas encore prouvé leur vitalité, Racine s'en tient volontairement aux termes les plus généraux et les plus ordinaires. Les mots de Racine désignent presque exclusivement les passions de l'âme. Les objets matériels tiennent peu de place dans ce monde de pensées. Or le vocabulaire des passions est celui qui se renouvelle le moins<sup>52</sup>. » Mais l'auteur dramatique, toujours selon le même critique, fait aussi preuve d'une prescience linguistique en prêtant à certains mots un sens nouveau, que l'usage a confirmé depuis : « Le vocabulaire de Racine est avec une égale modération conservateur et novateur. Il conserve ce qui ne mourra point, et adopte ce qui est destiné à vivre<sup>53</sup>. » Les statistiques de Cahen ont été complétées par des

50. Jacques-Gabriel Cahen, *Le Vocabulaire de Racine*, Genève, Droz, 1946, p. 18.

51. Jean Giraudoux, *Littérature*, Paris, Grasset, 1941, p. 31.

52. Jacques-Gabriel Cahen, *Le Vocabulaire de Racine, op. cit.*, p. 22.

53. *Id.*, *ibid.*, p. 24.

recherches plus récentes. Les travaux de Charles Bernet, notamment, indiquent, pour les douze pièces de Racine, un total de 3 344 mots tirés du vocabulaire commun, auxquels s'ajoutent 375 noms propres. Ce qui, malgré tout, révèle une relative « pauvreté » par rapport aux tragédies de Corneille<sup>54</sup>. Mais l'économie racinienne n'en rend que plus évident « l'effet de sourdine » que Leo Spitzer associe à « l'impression de retenue et d'équanimité que l'histoire littéraire attache à l'idée de classicisme »<sup>55</sup>.

Ce travail sur la langue, et la densité qui en résulte, un critique allemand, Karl Vossler, le définit comme caractéristique d'une soumission à l'usage et au style de la conversation, cela jusque dans le registre du tragique : « Se plier à l'usage et ne pas attirer l'attention, voilà l'idéal de ce style, recherche négative et à proprement parler prosaïque. La langue poétique de Racine n'a pas de marques spécifiques fortes. C'est un style sécularisé, formé à la conversation usuelle, qui parvient à sa hauteur et sa solennité essentiellement en renonçant au sensuel, au vulgaire et au pittoresque coloré<sup>56</sup>. » Cette langue poétique et prosaïque est toutefois, faut-il le rappeler, le résultat d'une vigilance constante. Il arrivait même à Racine de recourir à l'expertise du père Bouhours pour vérifier ses

54. Charles Bernet, *Le Vocabulaire des tragédies de Jean Racine. Analyse statistique*, Genève/Paris, Slatkine/Champion, 1983, p. 36. « L'écart entre l'estimation d'après Corneille et l'effectif réel de Racine est de 211 vocables. L'ensemble des 18 tragédies de Corneille paraît donc nettement plus riche que l'ensemble des tragédies de Racine. » (P. 105.) On consultera également, sur ce sujet, Maria G. Pitaluga, *Aspects du vocabulaire de Jean Racine*, Fasano, Éd. Schena, et Paris, Nizet 1991, et Robert Garette, *La Phrase de Racine. Étude stylistique et sylvométrique*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1995.

55. Leo Spitzer, *Études de style*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1970, p. 208.

56. Cité par Leo Spitzer, *ibid.*, p. 208.

textes. Un billet signé de sa main lui demande de lire les quatre premiers actes d'une pièce qu'il lui envoie et de « marquer les fautes qu'[il] peut avoir faites contre la langue et dont [il est] un [des] plus excellents maîtres »<sup>57</sup>.

L'œuvre de Racine concrétise, mieux que toute autre, l'idéal d'élégance, mais aussi de correction et de justesse, mis à l'honneur par les théoriciens de son temps. C'est idéal, un La Bruyère, qui dans ses écrits n'hésite pas lui-même devant l'archaïsme ou le néologisme, le résume en termes non équivoques : « Entre toutes les différentes expressions qui peuvent rendre une seule de nos pensées, il n'y en a qu'une qui soit la bonne. On ne la rencontre pas toujours en parlant ou en écrivant ; il est vrai néanmoins qu'elle existe, que tout ce qui ne l'est point est faible, et ne satisfait point un homme d'esprit qui veut se faire entendre »<sup>58</sup>. Et l'auteur des *Caractères* de poursuivre en affirmant la supériorité de Racine sur Corneille, car « il est égal, soutenu, toujours le même partout, soit pour le dessein et la conduite de ses pièces, qui sont justes, régulières, prises dans le bon sens et dans la nature, soit pour la versification, qui est correcte, riche dans ses rimes, élégante, nombreuse, harmonieuse ». Ce qui lui permet de conclure : « Corneille est plus moral, Racine plus naturel »<sup>59</sup>.

Le père Bouhours, dans ses *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, mentionnait comme l'une des qualités de la langue française, à côté du naturel et de la juste mesure, la transparence. L'image de l'eau était alors convoquée pour illustrer la clarté et la limpidité de la prose comme de la poésie. Cette qualité, La Fontaine la représente dans un vers célèbre, sorte de mise en abyme de la spécificité

57. Dominique Bouhours, Introduction, *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, Paris, Éd. Bossard, 1920.

58. La Bruyère, « Des ouvrages de l'esprit », *Les Caractères*, *op. cit.*, p. 6.

59. *Id.*, *ibid.*, p. 47-48.

que l'on reconnaissait alors à l'idiome : « L'onde était transparente, ainsi qu'aux plus beaux jours »<sup>60</sup>.

L'auteur des *Contes* (1664) et des *Fables* (1668), cependant, ne se prive pas de quelques écarts par rapport à la doctrine du purisme. On trouve chez lui en effet des archaïsmes qui appartiennent à la lyrique amoureuse médiévale, des mots empruntés aux dialectes ou au langage populaire ou encore des termes techniques. Sa poétique met à profit « toute la profondeur de la langue, l'épaisseur des étymologies et la saveur des vieux proverbes »<sup>61</sup>. Cette pratique libre, voire licencieuse, associée à la simplicité et au naturel, Voltaire la louangera en décrivant l'art du fabuliste comme étant l'un des plus remarquables de l'époque classique : « La Fontaine, bien moins châtié dans son style, bien moins correct dans son langage, mais unique dans la naïveté et dans les grâces qui lui sont propres, se mit, par les choses les plus simples, presque à côté de ces hommes sublimes »<sup>62</sup>.

L'importance qu'a prise, au XVII<sup>e</sup> siècle, une certaine conception de la langue héritée de Malherbe ne doit pas faire oublier le succès obtenu, vers le milieu du siècle, par la veine burlesque. Dans le *Virgile travesti* (1648-1652), Scarron s'amuse à parodier *L'Énéide* en accumulant archaïsmes et néologismes, mais en recourant aussi aux mots réalistes et bas condamnés par le « bel usage ». Il utilise des mots comme « giffle » au sens de « joue », « huer » au sens d'« appeler », qui constituaient alors des archaïsmes de sens, ou encore des mots comme « bar-bier », « charogne », « onguent », « ulcère », « ventre »,

60. Voir à ce sujet Marc Fumaroli, *Trois Institutions littéraires*, *op. cit.*, p. 291.

61. Emmanuel Bury, *L'Esthétique de La Fontaine*, Paris, Sedes, 1966, p. 62.

62. Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV*, Francfort, Knoch et Eslinguer, 1753, t. III, p. 82.

qui choquaient le goût de l'époque par leur réalisme : « Ainsi se mêlent dans le burlesque tous les termes que dédaignait la délicatesse du temps. La langue burlesque n'est pas néanmoins la langue vulgaire, avec laquelle il ne faut pas la confondre<sup>63</sup>. » Le burlesque fait contrepois à la préciosité et à sa recherche exagérée d'expressions hors du commun. Mais il lui ressemble par son désir de créer un langage artificiel, auquel la société des gens cultivés ne peut s'identifier.

Lorsque, en 1687, Charles Perrault lit devant l'Académie son poème à la gloire du *Siècle de Louis Le Grand*, il résume bien l'esprit qui a dominé son époque : apologie de la langue française dont la personne du roi représente le modèle vivant, mais aussi célébration des Modernes et, par là, adhésion au fait que la langue est désormais arrivée à sa pleine maturité et portée à un degré de perfection jusque-là inégalé par les « bons auteurs » contemporains. Entre l'idée d'une langue réglée et, jusqu'à un certain point, unifiée dans la partie centrale du royaume et celle d'une langue « fixée », ainsi protégée de l'évolution comme de la corruption, il y a un pas que Voltaire et ses contemporains ne manqueront pas de franchir<sup>64</sup>. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, il n'est plus nécessaire de faire des plaidoyers pour justifier le recours à la langue française plutôt qu'à latin dans les diverses sphères du savoir. L'unification du royaume permet une prise en charge par l'État de la question linguistique, prise en charge qui, on l'a vu, se traduit par la création d'institutions, comme l'Académie française, dont la principale fonction est de légitimer l'usage. Ces premières mesures annoncent les tentatives

63. Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française...*, op. cit., t. III, p. 78.

64. Pour connaître le sens précis de certains mots au XVII<sup>e</sup> siècle, comme les mots « cœur », « courage », « mérite », « estime », etc., on peut consulter : Anne Sancier-Chateau, *Introduction à la langue du XVII<sup>e</sup> siècle*, 2 vol., Paris, Nathan université, 1993.

qui seront faites par la suite pour l'éradication des dialectes. Quant aux écrivains du siècle de Louis XIV, ils seront considérés par ceux du siècle des Lumières comme des auteurs de purs chefs-d'œuvre.

### Les encyclopédistes et la langue postclassique

Plusieurs apologies de la langue française avaient été publiées au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, faisant suite à l'éloge de Vaugelas. Outre les *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, les *Avantages de la langue française* (1667) du magistrat Louis Le Laboureur, *La Défense de la langue française pour l'inscription de l'Art de triomphe, dédiée au roi par M. [François] Charpentier de l'Académie française* (1676), avaient défini un modèle de style et de langue apte à faire du français la langue légitime dans tous les domaines de l'activité humaine. Au siècle suivant, il s'agit moins de célébrer la langue que de célébrer les génies qui l'ont illustrée. Le prestige même de l'Académie s'efface devant celui des écrivains. « Notre langue a été portée et fixée à son point de perfection, déclare Louis Racine en 1747, et par nos grands poètes, et par de graves et solides écrivains... L'habileté à manier sa langue est le fruit, non pas de l'étude, mais du génie<sup>65</sup>. » Cette idée de langue fixée revient, sous la plume de Voltaire, comme une conséquence logique de l'admiration qu'il éprouve pour ses prédécesseurs.

Dans *Le Siècle de Louis XIV* (1751), le « siècle le plus éclairé qui fût jamais »<sup>66</sup>, Voltaire explique que les grands auteurs de cette époque ont largement contribué au prestige

65. Cité par Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française...*, op. cit., t. IV, p. 864.

66. Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV*, op. cit., t. I, Introduction, p. 1.

Σφελτίζεσι

de la langue française et à sa renommée. Car cette langue, c'est d'abord celle des écrivains : le premier livre de génie en prose, Voltaire l'attribue à Pascal avec ses *Provinciales*. La perfection de la langue, il la retrouve encore dans les œuvres de Racine, qu'il compare à Corneille : « Corneille s'était formé tout seul, mais Louis XIV, Colbert, Sophocle et Euripide contribuèrent tout à tour à former Racine. Une ode qu'il composa à l'âge de dix-huit ans pour le mariage du Roi lui attira un présent qu'il n'attendait pas ; et le détermina à la poésie. Sa réputation s'est accrue de jour en jour, et celle des ouvrages de Corneille a un peu diminué. La raison en est que Racine dans tous les ouvrages depuis son *Alexandre* est toujours élégant, toujours correct, toujours vrai, qu'il parle au cœur ; et que l'autre manque trop souvent à tous ces devoirs. Racine passa de bien loin et les Grecs et Corneille dans l'intelligence des passions et y porta la douce harmonie de la Poésie, ainsi que les grâces de la parole, au plus haut point où elles puissent parvenir. Ces hommes enseignèrent à la nation à penser, à sentir et à s'exprimer. Leurs auditeurs, instruits par eux seuls, devinrent enfin des juges sévères pour ceux mêmes qui les avaient éclairés<sup>67</sup>. » Bel hommage au dialogue écrivain-lecteur établi au siècle précédant !

Dans un article du *Dictionnaire philosophique*, Voltaire précise que nul n'a besoin de rechercher des mots nouveaux pour exprimer les passions et les sentiments : « Cette envie de briller et de dire d'une manière nouvelle ce que les autres ont dit, est la source des expressions nouvelles, comme des pensées recherchées. Qui ne peut briller par une pensée, veut se faire remarquer par un mot. Voilà pourquoi on a voulu en dernier lieu substituer *ambiliés* au mot d'*agrément*, *négligemment* à *avec négligence*, *badiner les amours* à *badiner avec les amours*. On a cent autres affectations de cette espèce. Si on continuait

67. *Id.*, *ibid.*, p. 78.

ainsi, la langue des Bossuet, des Racine, des Pascal, des Corneille, des Boileau, des Fénelon, deviendrait bientôt surannée. Pourquoi éviter une expression qui est d'usage, pour en introduire une qui dit précisément la même chose ? Un mot nouveau n'est pardonnable que quand il est absolument nécessaire, intelligible et sonore. On est obligé d'en créer en physique ; une nouvelle découverte, une nouvelle machine, exigent un nouveau mot : mais fait-on de nouvelles découvertes dans le cœur humain ? Y a-t-il une autre grandeur que celle de Corneille et de Bossuet ? Y a-t-il d'autres passions que celles qui ont été maniées par Racine, effleurées par Quinault<sup>68</sup> ? Ces phrases résument bien la pensée de l'époque : la néologie n'est acceptable que lorsqu'elle est « absolument nécessaire », c'est-à-dire lorsqu'elle sert à exprimer des réalités nouvelles, comme celles que les découvertes récentes, dans le domaine de la science notamment, avaient justifiées. La notion de stricte nécessité est encore évoquée par Condillac, dans son *Art de penser*, comme seule excuse raisonnable à la création de mots : « Ce serait même nuire à la clarté du langage, que d'inventer, surtout dans les sciences, des mots sans nécessité<sup>69</sup>. »

En ce qui concerne la langue en général, il faut surtout se garder, toujours selon Voltaire, de la corrompre « par affectation », une fois que des auteurs consacrés l'ont portée à un certain point d'achèvement : « Toute langue étant imparfaite, il ne s'ensuit pas qu'on doive la changer. Il faut absolument s'en tenir à la manière dont les bons

68. *Id.*, article « Esprit », *Dictionnaire philosophique*, dans *Œuvres complètes*, Voltaire, Paris, Lefèvre / Détreuille, 1818, vol. XXIV, p. 600.

69. Cité par Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française...* op. cit., t. VI, p. 1143. Le même Condillac, dans sa *Grammaire*, associe l'art de parler à « l'art de penser et de raisonner, qui se développe à mesure que les langues se perfectionnent ». Voir *Le Siècle des Lumières*, sous la dir. d'Albert Soboul, Paris, PUF, coll. « Peuples et civilisations », 1977, p. 598.

Langue F. J. de - (liberty) 1711

auteurs l'ont parlée ; et quand on a un nombre suffisant d'auteurs approuvés, la langue est fixée. Ainsi on ne peut plus rien changer à l'italien, à l'espagnol, à l'anglais, au français, sans les corrompre ; la raison en est claire : c'est qu'on rendrait bientôt intelligibles les livres qui font l'instruction et le plaisir des nations<sup>70</sup>. » La théorie de la « langue fixée » est partagée par la majorité des contemporains. Elle repose sur l'idéalisation des œuvres du XVIII<sup>e</sup> siècle, idéalisation dont Voltaire est le porte-parole attitré.

Alors qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle le français en voie de formation devait se régler sur l'usage de la cour et des lettrés en même temps que sur celui des « bons auteurs », au XVIII<sup>e</sup> siècle, on s'attache presque exclusivement aux modèles écrits. « Le purisme de Vaugelas, écrit Ferdinand Brunot, était un purisme rajennisseur qui faisait volontiers le sacrifice de la langue en train de vieillir, tandis que le purisme que nous appellerons *voltaire* est un purisme essentiellement conservateur, tourné vers les monuments du passé<sup>71</sup>. » D'où la notion de langue post-classique, qui s'applique à l'usage de cette époque aussi bien qu'à la pratique des écrivains. D'où également l'idée, proposée par Voltaire, d'une littérature constituée par tous « les bons ouvrages du siècle de Louis XIV, épurés de toutes les fautes de langage qui s'y sont glissées. [...] L'Europe, qui lit ces auteurs [du XVIII<sup>e</sup> siècle] apprendroit par eux notre langue avec sûreté, sa pureté seroit à jamais fixée ; les bons livres français imprimés avec ce soin aux dépens du Roi, seroient un des plus glorieux monuments de la nation<sup>72</sup>. » Désormais, la repré-

70. Voltaire, article « Langues », *Dictionnaire philosophique*, dans *Œuvres complètes*, op. cit., t. XIX, p. 570.

71. Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française...*, op. cit., t. VI, p. 871.

72. Voltaire, *Lettres philosophiques*, n° XXIV, cité par Jean-Pierre Séguin, « La langue française aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », art. cit., p. 256.

XVIII  
En cit. 105

sentation de la langue ne saurait se passer de son accomplissement littéraire, seul garant de sa stabilité et meilleur rempart contre la corruption qui la menace.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle est traversé par l'entreprise colossale que fut l'*Encyclopédie*, menée par Diderot et d'Alembert, auxquels s'adjoignent de nombreux collaborateurs. Leur projet est de faire la somme des connaissances d'une époque. Entreprise lexicologique, l'*Encyclopédie* poursuit le travail effectué par l'Académie ainsi que par les Richelet, Furetière et Thomas Cornelle en vue de constituer un répertoire de la langue française. En 1704, le *Dictionnaire de Trévoux* avait été établi selon les mêmes principes que celui de Furetière et incluait plusieurs lexiques spécialisés. L'esprit d'inventaire qui anime les encyclopédistes se traduit par la nécessité d'intégrer dans le vocabulaire courant, et par le fait même de réhabiliter, les termes techniques applicables aux sciences, aux arts et aux métiers. D'autres mots sont aussi retenus, qui avaient fait une apparition récente, mots dits « de relation » empruntés aux récits des voyageurs et servant à décrire de nouvelles réalités. Là encore, on se fondera sur l'autorité des œuvres pour en établir l'orthographe.

Entreprise philosophique, l'*Encyclopédie* propose, en de longs articles, une contextualisation de chacun des termes retenus et un aperçu des présupposés idéologiques qui les sous-tendent. L'article « Langue » (1765), du grammairien Beauzée, est particulièrement développé. La définition commence par une précision concernant l'usage : « Tout est usage dans les langues ; le matériel et la signification des mots, l'analogie et l'anomalie des terminaisons, la servitude ou la liberté des constructions, le purisme ou le barbarisme des ensembles. C'est une vérité sentie par tous ceux qui ont parlé de l'usage ; mais une vérité mal pré-sentée, quand on a dit que l'usage étoit le tyran des langues. [...] L'usage n'est donc pas le tyran des langues,

il en est le législateur naturel, nécessaire, et exclusif ; les décisions en sont l'essence : et je dirois d'après cela, qu'une langue est la *totalité des usages propres à une nation pour exprimer les pensées par la voix*<sup>73</sup>. » Suit une distinction entre la *langue*, constituée par « le matériel des mots et leur ensemble » et qui « n'a rapport qu'aux idées, aux conceptions, à l'intelligence de ceux qui la parlent » et le *langage*, « qui paroît avoir plus de rapport au caractère de celui qui parle, à ses vues, à ses intérêts ». L'article discute enfin de l'hypothèse rousseauiste concernant l'origine des langues (voir *infra*), de la multiplication des celles-ci et du mérite respectif de chacune d'elles. Pour l'encyclopédiste, « il n'y a point de langue qui n'ait toute la perfection possible et nécessaire à la nation qui la parle »<sup>74</sup>. Le texte se termine toutefois par l'affirmation de l'universalité de la langue française, une universalité dont les causes sont autant politiques que littéraires : « Si quelqu'autre langue que la latine devient jamais l'idiome commun des savans de l'Europe, la langue française doit avoir l'honneur de cette préférence : elle a déjà les suffrages de toutes les cours où on la parle presque comme à Versailles ; et il ne faut pas douter que ce goût universel ne soit dû autant aux richesses de notre littérature, qu'à l'influence de notre gouvernement sur la politique générale de l'Europe »<sup>75</sup>. Cette universalité, Rivarol s'efforcera à son tour de la prouver par divers arguments.

73. *Encyclopédie*, article « Langue », cité dans Sylvain Auroux, *L'Encyclopédie : « grammaire » et « langue » au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Mame, 1973, p. 95.

74. *Id.*, *ibid.*, p. 165.

75. *Id.*, *ibid.*, p. 172.

### L'universalité du français et les parlars régionaux

Le prestige de la langue française n'a cessé de s'étendre, au cours du siècle, dans toutes les cours européennes en même temps que la langue gagne en expansion grâce aux conquêtes coloniales. Le français est alors la langue diplomatique utilisée dans les traités internationaux. Le roi de Prusse Frédéric II, l'une des figures aristocratiques les plus connues, écrit et s'exprime en français. Pour souligner cet état de fait, et en connaître les causes, l'Académie de Berlin organise un concours en 1782 qui consiste à rédiger un texte répondant aux trois questions suivantes :

« Qu'est-ce qui a fait de la Langue française la Langue universelle de l'Europe ? » ; « Par où mérite-t-elle cette prérogative ? » ; « Peut-on présumer qu'elle la conserve ? »

Le prix est donné à la fois à l'Allemand Schwab et au Français Rivarol. Mais c'est la réponse de ce dernier qui, sous le titre de *Discours sur l'universalité de la langue française* (1784), passera à la postérité. L'argumentation de Rivarol repose sur une constatation : « Le temps semble être venu de dire le monde français, comme autrefois le monde romain »<sup>76</sup>. Après avoir rappelé l'évolution de quelques langues européennes en regard de leur histoire et énuméré les œuvres qui ont contribué à la gloire du siècle de Louis XIV, il en conclut que, « si la langue française a conquis l'empire par ses livres, par l'humeur et par l'heureuse position du peuple qui la parle, elle le conserve par son propre génie ». « Ce qui distingue notre langue des langues anciennes et modernes, poursuit-il, c'est l'ordre et la construction de la phrase. Cet ordre doit toujours être direct et nécessairement clair. Le Français

76. Rivarol, « Discours... », cité dans Jean Dutourd, *Rivarol*, Paris, Mercure de France, 1963, p. 57.

Myriam Rose Lima  
de la  
ph26ce)Z  
107

nomme d'abord le sujet du discours, ensuite le verbe qui est l'action, et enfin l'objet de cette action; voilà la logique naturelle à tous les hommes; voilà ce qui constitue le sens commun. » Ce qui amène Rivarol à conclure: « C'est de là que résulte cette admirable clarté, base éternelle de notre langue. Ce qui n'est pas clair n'est pas français; ce qui n'est pas clair est encore anglais, italien, grec ou latin<sup>77</sup>. » Ainsi se trouve réaffirmée le précepte de Boileau et de ses contemporains concernant la clarté, mais celle-ci est devenue cette fois une propriété intrinsèque de la langue, à laquelle s'ajoute encore le naturel: « Une langue vient à se corrompre lorsque, confondant les limites qui séparent le style naturel ou figuré, on met de l'affectation à outrer les figures et à rétrécir le naturel qui est la base, pour charger d'ornements superflus l'édifice de l'imagination<sup>78</sup>. » Et le discours de se terminer sur la mission civilisatrice de la France, qui, en Amérique, a ramené un peuple à la liberté. On peut discuter de la profon-  
fondeur ou de la pertinence des arguments de Rivarol. Mais on admet sans peine que son discours, par son style à l'emporte-pièce et par ses brillantes formules, est un exemple de ce « roman idéalisé d'une langue que l'on veut croire plus pure que les autres »<sup>79</sup>.

Bien que langue de culture bénéficiant d'une large audience parmi l'élite européenne, le français, au XVIII<sup>e</sup> siècle, n'est pas encore parlé par l'ensemble de la population française. Ce fut la tâche de la Révolution d'amorcer un mouvement vers la francisation générale et l'éradication des dialectes. En 1790, l'abbé Grégoire entreprend une enquête sur la situation linguistique en France et diffuse un questionnaire relatif « aux patois et

77. *Id.*, *ibid.*, p. 77-78.

78. *Id.*, *ibid.*, p. 82.

79. Jean-Pierre Séguin, « La langue française aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », art. cit., p. 262.

aux mœurs des gens de la campagne ». Il en conclut que sur vingt-huit millions d'habitants, douze ne connaissent pas le français et trois seulement le parlent correctement. À la suite de cette enquête, il rédige un rapport (1794) « sur la nécessité d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française »<sup>80</sup>. Mais il faudra attendre jusqu'en 1882, et les interventions de François Guizot puis de Jules Ferry, pour que l'obligation scolaire faite à tous les citoyens favorise une connaissance générale et systématique du français. Rappelons qu'une certaine uniformisation de l'idiome s'était déjà effectuée au Canada, dès le XVII<sup>e</sup> siècle, à cause de la présence plus importante des colons francisants sur les patoisants et de la nécessité des communications, qui rendait plus problématique l'usage des dialectes.

### De l'origine des langues

De Genève, Jean-Jacques Rousseau a le sentiment de pratiquer un usage distinct de la langue et s'efforce, avant de se permettre toute intrusion lexicale, de « discerner le français pur » de ses « idiomes provinciaux »<sup>81</sup>. Ce qui ne l'empêche pas d'user à profusion d'archaïsmes et de provincialismes (il met ainsi en circulation le mot « challet »)<sup>82</sup>, d'employer des termes spécialisés empruntés à la

80. Voir à ce sujet Jacqueline Picoche et Christiane Marchello-Nizia, *Histoire de la langue française*, Paris, Nathan, 1991, p. 31. Également Michel de Certeau, Dominique Julia et Jacques Revel, *Une politique de la langue. La Révolution française et les patois. L'enquête de Grégoire*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1975.

81. Cité par Jacques Chaurand, *Histoire de la langue française*, op. cit., p. 86.

82. Voir « Les provincialismes suisses-romands et savoyards de Jean-Jacques Rousseau », *Annales de la Société Jean-Jacques*

botanique (framboisiers, groseilliers, lilas, etc.) ou encore des tournures qui font appel à l'imagination et dont Voltaire n'appréciait pas l'audace, comme « J'ai mis une entrave à mon cœur » ou « Nos âmes éprises d'amour et de peines, fondent et coulent comme l'eau »<sup>83</sup>. À propos du mot « investigation », il déclare avoir fait œuvre utile et énonce la règle qui doit guider tout écrivain : « Quand j'ai hasardé le mot investigation, j'ai voulu rendre un service à la langue, en y introduisant un terme doux et harmonieux, dont le sens est déjà connu et qui n'a point de synonymes en français. C'est, je crois, toutes les conditions qu'on exige pour autoriser cette liberté salutaire<sup>84</sup>. »

Le même Rousseau, dans son *Essai sur l'origine des langues*, considère la parole comme « la première institution sociale » qui ne « doit sa forme qu'à des causes naturelles ». Mais alors que « les besoins dictèrent les premiers gestes », « les passions arrachèrent les premières voix »<sup>85</sup>. Au commencement était l'amour, la haine, la pitié et la colère. La langue primitive faisait appel aux figures, aux tropes, et laissait une large place aux accents. Si elle existait encore, la première langue emprunterait à la musique et à la poésie ses caractères fondamentaux : « Comme les voix naturelles sont inarticulées, les mots auroient peu d'articulations ; quelques consonnes interposées, effaçant l'hiatus des voyelles, suffiroient pour les rendre coulantes et faciles à prononcer. En revanche, les sons seroient très variés, et la diversité des accents multiplieroit les

Rousseau, III, Genève, 1907. Cité par André Wyss, *Jean-Jacques Rousseau. L'accent de l'écriture*, Neuchâtel, La Baconnière, 1988. Cet ouvrage montre bien la complexité de la notion d'accent, centrale dans la théorie de Rousseau sur l'origine des langues.

83. Exemples tirés de *La Nouvelle Héloïse*, cités par Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française...*, op. cit., t. VI, p. 1058.

84. Cité par Jean-Pierre Seguin, *La Langue française au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Bordas, 1972, p. 175.

85. Jean-Jacques Rousseau, *Essai sur l'origine des langues*, dans *Écrits sur la musique*, Paris, Stock, 1979, p. 167.

mêmes voix ; la quantité, le rythme, seroient de nouvelles sources de combinaisons ; en sorte que les voix, les sons, l'accent, le nombre, qui sont de la nature, laissant peu de chose à faire aux articulations, qui sont de convention, l'on chanteroit au lieu de parler ; la plupart des mots radicaux seroient des sons imitatifs ou de l'accent des passions ou de l'effet des objets sensibles : l'onomatopée s'y feroit sentir continuellement. Cette langue auroit beaucoup de synonymes pour exprimer le même être par ses différents rapports ; elle auroit peu d'adverbes et de mots abstraits pour exprimer ces mêmes rapports. Elle auroit beaucoup d'augmentatifs, de diminutifs, de mots composés, de particules explétives, pour donner de la cadence aux périodes et de la rondeur aux phrases ; elle auroit beaucoup d'irrégularités et d'anomalies ; elle négligeroit l'analogie grammaticale pour s'attacher à l'euphonie, au nombre, à l'harmonie, et à la beauté des sons. » Et le paragraphe de se terminer par une évocation du *Cratyle*<sup>86</sup> de Platon qui « n'est pas si ridicule qu'il paraît l'être »<sup>87</sup>.

Les mots, pour Rousseau, ont donc une vérité intrinsèque qui exprime la nature des choses. Ce que les langues ont gagné en clarté, en exactitude, elles l'ont perdu en imagination et en poésie. L'écrivain trouve ses modèles d'éloquence chez Homère, les pasteurs bibliques, Hérodote, et non pas chez les auteurs du grand siècle. À contrecourant des thèses qui circulaient à son époque, il réfute l'idée d'une langue qui aurait atteint peu à peu sa maturité et son achèvement. Là encore, comme dans le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, la société est considérée comme un instrument de perversion. Les langues ne peuvent que se dégrader au contact de la vie sociale. Il appartient à l'écrivain de

86. Voir note 17 p. 24.

87. Jean-Jacques Rousseau, *Essai sur l'origine des langues*, op. cit., p. 172-173.

degré = lecture  
 de la langue  
 111

retrouver l'harmonie primitive et la parole chantante des premiers échanges linguistiques. Cette parole, celui qui dit n'avoir « su jamais écrire que par passion »<sup>88</sup> la déploie lui-même dans un style imagé, annonceur du roman-tisme, qui a fait s'écrier Lamartine à propos de *La Nouvelle Héloïse* : « Grands dieux ! Quel livre ! Comme c'est écrit. Je suis étonné que le feu n'y prenne pas »<sup>89</sup>.

### Néologisme et marivaudage

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la ville prend de l'importance par rapport à la cour et contribue à créer un public nouveau. Sous l'influence des salons, une seconde préciosité se manifeste, qui repose en bonne partie sur l'usage de néologismes. Ainsi naît le terme « lambertinage » pour caractériser la conversation galante des habitués du salon de M<sup>me</sup>, de Lambert, un haut lieu de sociabilité créé sous Louis XIV mais dont l'influence se fit surtout sentir dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le néologisme qu'on y pratique n'est pas que lexical : « C'est le tour affecté des phrases, c'est la jonction téméraire des mots, c'est la bizarrerie, la fadeur, la petitesse des figures qui caractérisent surtout le néologue », écrit l'abbé Desfontaines, l'un des deux auteurs présumés du *Dictionnaire néologique de Pantalon Phoebus*<sup>90</sup>. Dans cet ouvrage, on s'applique à railler certains mots ou tournures empruntés à des auteurs contemporains, parmi lesquels se trouve Marivaux, un familier du salon de M<sup>me</sup> de Lambert. Mais

88. *Id.*, *Confessions*, cité par André Wyss, *Jean-Jacques Rousseau. L'accent de l'écriture*, op. cit. ; p. 60.

89. Cité par Charles Bruneau, *Petite Histoire de la langue française*, op. cit., vol. I, p. 264.

90. Cité par Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française...* op. cit. ; t. VI, p. 1053.

le marivaudage se laisse difficilement réduire à cet aspect caricatural. Le substantif désigne un art de la parole qui mélange les sentiments les plus subtils et le langage populaire, voire trivial : « Si les mots jouent un tel rôle dans les pièces de Marivaux, c'est que la notion de marivaudage implique la conscience de l'existence du langage », écrit Frédéric Deloffre, c'est-à-dire « le sens de la "réalité" du langage, intermédiaire indispensable, mais imparfait, dont il exploite admirablement le dynamisme et l'ambiguïté même »<sup>91</sup>. « Chez l'auteur du *Jeu de l'amour et du hasard*, le jeu de mots renvoie à une forme de sensibilité autant qu'à une forme d'esprit. À Silvia qui lui dit : « Tu peux te passer de me parler d'amour, je pense », Dorante répond : « Tu pourrais bien te passer de m'en faire sentir, toi. » (I, VII.) Par ailleurs, toujours dans la même pièce, Marivaux n'hésite pas devant les termes nouveaux (tels que « hétéroclite », I, 1 ; « conjoncture », II, VII ; « engagements », II, XIII), ni devant la personification (« L'amour est babillard », I, V), ou encore les métaphores caractéristiques du langage précieux (« Je brûle et je crie au feu », II, V). Il n'hésite pas non plus, dans *La Vie de Marianne*, à associer galanterie et langage populaire. La querelle qui oppose M<sup>me</sup> Dutour à son cocher est, à ce titre, une pièce d'anthologie. À propos du montant qu'on lui doit, le cocher déclare : « Donnez-moi mon affaire, et ne criions pas tant. Voyez de quoi elle se mêle ! Est-ce vous que j'ai menée ? Est-ce qu'on vous demande quelque chose ? Quelle diable de femme avec ses douze sols ! Elle marchande cela comme une botte d'herbes. » Et la dame, qui « se sentit offusquée de l'apostrophe ignoble du cocher », de répliquer à la manière « d'une commère de comptoir subalterne »<sup>92</sup>. Ce thème de la

91. Frédéric Deloffre, *Une préciosité nouvelle : Marivaux et le marivaudage*, Paris, Armand Colin, 1971, p. 207 et p. 8.

92. Marivaux, *La Vie de Marianne*, Paris, Classiques Garnier, 1990, p. 93-94.

dispute est déjà présent dans d'autres œuvres du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>93</sup>. Il permet de mettre en scène le langage des gens du peuple, dont la représentation reste encore timide malgré les tentatives d'un Vade pour transcrire phonétiquement, dans ses *Lettres de la Grenouillère* (1755), le niveau populaire de la langue orale<sup>94</sup>.

Quant à l'idée d'une réforme nécessaire de la langue par la néologie, ou encore par la réappropriation de formes anciennes, elle se propage, vers la fin du siècle, avec l'intervention d'écrivains tels Restif de la Bretonne, Urbain Domergue et Sébastien Mercier. Le premier rêve d'un grand ouvrage qui devait s'appeler le *Glossographe ou la Langue réformée*, ouvrage qui toutefois ne verra jamais le jour. Le deuxième fonde un *Journal de la langue française*, qui paraît de 1784 à 1791, et crée la Société des amateurs de la langue française (1791), dont l'une des tâches sera de « fouiller dans nos vieux écrits, tels que Montaigne, Charron, Amyot, Rabelais, Ronsard, etc., pour en extraire des mots que nous avons laissés tomber en désuétude, et qui pourroient communiquer à notre langue de la naïveté, de la grâce, de l'énergie »<sup>95</sup>. Sébastien Mercier théorise, dans *Néologie* (1801), une pratique qu'il met en œuvre dans ses propres productions littéraires. Il prétend qu'« il n'y a pas de perfection fixe dans les langues » et que celles-ci ne se perfectionnent que par « l'abondance des mots, la variété des tours

93. Voir Frédéric Deloffre, Introduction, dans *La Vie de Marianne*, op. cit., p. XXIX.

94. « Y a du grabuge à note maison par rapport à moi et ma mère à cause d'vous ; j'étais après à lire vote lettre dont j'nai pas pu achever la fin comme vous aller voir, si bien donc qu'v'la qu'est ben, ma mère entrit sur le champ, alle m'dit bonnement quoiqu'c'est qu'ça qu'ta là ? », dans *Œuvres*, éd. de Julien Lemer, Garnier, 1875, cité par Jean-Pierre Seguin, *La Langue française au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 27.

95. Cité par Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française*,... t. VI, p. 1147.

et la netteté de l'expression »<sup>96</sup>. Ainsi la conception d'une langue fixée, qui a prévalu durant une bonne partie du siècle des Lumières, est-elle battue en brèche, à l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle, par plusieurs écrivains dont les expériences langagières préfigurent celles du romantisme.

Le XVII<sup>e</sup> siècle institue une pratique normative de la langue, pratique inaugurée par Malherbe et Vaugelas, puis sanctionnée par l'Académie et à laquelle se plient les auteurs qui en sont également les premiers dépositaires. Leurs œuvres non seulement enregistrent et établissent le « bon usage », mais contribuent aussi à former l'esthétique de la langue classique, le « bel usage », fondé sur un idéal de pureté, de clarté, de transparence et de justice. Cet idéal, d'abord énoncé par les théoriciens de la langue, trouvera un nouvel écho, au siècle suivant, dans les écrits de Voltaire et dans le *Discours* de Rivarol. Entre le français classique et le français postclassique, les différences sont minimes. Cependant, le discours sur la langue évolue. Alors que le XVII<sup>e</sup> siècle met en place des mécanismes propres à reconnaître l'usage et à le réguler, le XVIII<sup>e</sup> siècle reprend les acquis du siècle précédent mais en interroge les fondements et, ce faisant, jette les bases d'une nouvelle science, la linguistique.

« L'existence du langage à l'âge classique, écrit Michel Foucault, est à la fois souveraine et discrète. Souveraine, puisque les mots ont reçu la tâche et le pouvoir de « représenter la pensée ». [...] Et, par là, [le langage] se fait invincible ou presque. Il est en tout cas devenu si transparent à la représentation que son être cesse de faire problème<sup>97</sup>. » Au siècle suivant, pour les encyclopédistes comme pour leurs contemporains, langue et langage deviennent

96. Cité par Ferdinand Brunot, *ibid.*, p. 1149.

97. Michel Foucault, *Les Mots et les Choses*, Paris, Gallimard, 1966, p. 92-93.

sujets de discussion et de réflexion portant principalement sur l'origine du signe, des sons articulés et des connaissances. À l'idéal d'une langue écrite et littéraire qui servirait de modèle et de norme se substitue peu à peu celui d'une langue commune, parlée par l'ensemble de la France et portée par le courant révolutionnaire : « Aussi bien la vraie conséquence immédiate de la Révolution n'a pas été une modification interne du français, mais le rôle national nouveau de la langue, qui devait avoir des conséquences variées par la suite<sup>98</sup>. » Par ailleurs, la néologie fait des adeptes et des auteurs comme Marivaux se situent dans cette mouvance langagière. Mais déjà certaines œuvres, telles que *Paul et Virginie* (1788), de Bernardin de Saint-Pierre, et *Atala*, de Chateaubriand (1801), annoncent la mode de l'exotisme : « Par ces auteurs, qui sont des précurseurs du romantisme, des mots et des alliances de mots ont pris une extension nouvelle, souvent des sens nouveaux<sup>99</sup>. » De façon générale toutefois, la langue reste stable. Le vers de Chénier qui termine son poème « L'invention » résume bien l'attitude et le programme des écrivains du XVIII<sup>e</sup> siècle, une attitude de respect et d'admiration envers l'héritage classique et un programme qui favorise une certaine modernité : « Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques. »

## REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

- AUROUX Sylvain, *L'Encyclopédie : « grammair » et « langue » au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Mame, 1973.
- BERNET Charles, *Le Vocabulaire des tragédies de Jean Racine. Analyse statistique*, Genève/Paris, Slatkine/Champion, 1983.
- BRUNOT Ferdinand, *La Doctrine de Malherbe d'après son Commentaire sur Desportes* (1891), Paris, Armand Colin, 1969.
- BURY Emmanuel, *L'Esthétique de La Fontaine*, Paris, Sedes, 1966.
- CAHEN Jacques-Gabriel, *Le Vocabulaire de Racine*, Paris, Droz, 1946.
- DELOFFRE Frédéric, *Une préciosité nouvelle : Marivaux et le marivaudage*, Paris, Armand Colin, 1971.
- CERTEAU Michel (de), JULIA Dominique et REVEL Jacques, *Une politique de la langue. La Révolution française et les patois : l'enquête de Grégoire*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des idées », 1975.
- DENIS Delphine, *Le Parnasse galant*, Paris, Honoré Champion, 2001.
- FOUCAULT Michel, *Les Mots et les Choses*, Paris, Gallimard, 1966.
- FUMAROLI Marc, *Trois Institutions littéraires*, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 1994.
- KERAUTRET Michel, *La Littérature française du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1983.
- LATHULLIÈRE Roger, *La Préciosité, étude historique et linguistique*, Genève, Droz, 1966.
- MÉCHOULAN Éric, *Le Corps imprimé. Essai sur le silence en littérature*, Montréal, Éd. Balzac, 1999.
- MERLIN-KALMAN Hélène, *La langue est-elle fasciste ? Langue, pouvoir, enseignement*, Paris, Éd. du Seuil, 2002.

98. Marcel Cohen, *Histoire d'une langue : le français*, Paris, Éditions sociales, 1973, p. 238.

99. *Id.*, *ibid.*

PONGE Francis, *Pour un Malherbe*, Paris, Gallimard, 1967.  
 SANCIER-CHATEAU Anne, *Introduction à la langue du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Nathan université, 1993.

SAULNIER Verdun-Louis, *La Littérature française du siècle classique*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1967.

SÉGUIN Jean-Pierre, *La Langue française au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Bordas, 1972.

—, « La langue française aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans Jacques Chaurand (dir.), *Nouvelle Histoire de la langue française*, Paris, Éd. du Seuil, 1999.

SOBOUL Albert (dir.), *Le Siècle des Lumières*, Paris, PUF, coll. « Peuples et civilisations », 1977.

THOMAS Jean-Jacques, *La Langue volée. Histoire intellectuelle de la formation de la langue française*, Berne/Francfort/New York, Peter Lang, 1999. Voir le chap. III, « L'âge de raison », p. 47-79.

TRUDEAU Danielle, *Les Inventeurs du bon usage (1529-1647)*, Paris, Éd. de Minuit, coll. « Arguments », 1992.  
 WYSS André, *Jean-Jacques Rousseau. L'accent de l'écriture*, Neuchâtel, La Baconnière, 1988.

*Écrire au XVII<sup>e</sup> siècle*, anthologie de textes choisis et présentés par Emmanuelle Moréat et Éric Méchoulan, Paris, Pocket, coll. « Agora », 1992.

## CHAPITRE IV

### La turbulence romantique

« Une langue ne se fixe pas. L'esprit humain est toujours en marche, ou, si l'on veut, en mouvement, et les langues avec lui. »

Victor Hugo, *Préface de Cromwell*

Le siècle des Lumières, tout en étant le théâtre de bouleversements sociaux, contribue à préciser encore davantage le modèle de la langue classique, une langue que connaît et pratique un petit peuple de lettrés. Le romantisme amorce une période de turbulence qui s'exprime aussi bien dans les formes littéraires que dans la langue qui les produit. Le développement de la presse rend la lecture accessible à un plus large public. L'instruction obligatoire favorise la création d'un français de référence dont s'inspireront les œuvres, et tout particulièrement le roman, qui bénéficie de la vogue du feuilleton. Dès le début du siècle, les auteurs allemands sont connus grâce à des traductions et grâce surtout aux écrits de M<sup>me</sup> de Staël, dont l'essai *De l'Allemagne* (1813) ne manque pas d'attirer l'attention. Le théâtre de Shakespeare, joué en France à partir de 1822, fascine par sa démesure baroque : Stendhal, quelques années avant Hugo, en fait le sujet d'un ouvrage intitulé *Racine et Shakespeare* (1823), dans lequel il oppose le classicisme français au romantisme européen. Ses contemporains trouvent dans les littératures allemande et anglaise une liberté formelle qui s'accomode de vocabulaires empruntés à toutes les classes sociales. Chateaubriand, tout en proclamant que « le goût